

RAPPORT FINANCIER 2019



Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles

.brussels 
C'EST NOUS TOUS

RAPPORT FINANCIER 2019

Rapports du Conseil d'administration, du Collège
des commissaires et du Commissaire-réviseur à
l'Assemblée générale des associés

Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles



.brussels 
C'EST NOUS TOUS

– Conseil d'administration 2019 –



- | | | |
|--------------------|-----------------|---------------------|
| 1 Mme HANA | 7 M. DE MEEÛS | 13 M. PILLOIS |
| 2 M. BOUJIDA | 8 M. TIMMERMANS | 14 M. BALCAEN |
| 3 M. BEN MOHA | 9 M. ERBUER | 15 Mme DE SCHRIJVER |
| 4 M. GUENNED | 10 M. LAUWERS | 16 M. MAHLA |
| 5 M. MOSTEFA | 11 M. RIGA | 17 M. COCHEZ |
| 6 Mme VANDERBORGHT | 12 Mme RAÏSS | 18 Mme BELKHATIR |



ORGANES DE GESTION

La Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles est une association de droit public liée à la Région de Bruxelles-Capitale par un contrat de service public qui fixe tous les 5 ans les engagements et devoirs respectifs de chacune des deux parties. La Société est administrée et gérée par le Conseil d'administration, le Comité de gestion et l'administrateur-directeur général.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est chargé d'arrêter le budget de la société, d'arrêter les comptes annuels, de conclure le contrat de service public avec le Gouvernement de la Région et d'en contrôler la bonne exécution ou encore d'approuver les conventions collectives négociées par l'administrateur-directeur général. C'est aussi le Conseil d'administration qui conclut les conventions avec les pouvoirs publics, ainsi que les contrats et conventions engageant la STIB pour des montants supérieurs à 2.479.000 EUR et qui délibère sur toute question non attribuée à un autre organe.

Jusqu'au 18 décembre 2019, le Conseil d'administration était composé de :

MM.	Th. RYCKALTS	<i>président</i>
	L. MOSTEFA	<i>vice-président</i>
	Br. de MEEÛS	<i>administrateur-directeur général</i>
	Kr. LAUWERS	<i>directeur général adjoint</i>
	R. BARGHOUTI	<i>administrateur</i>
	D. DELBECQUE	<i>administrateur</i>
MME	D. DE VALKENEER	<i>administratrice</i>
M.	I. DÖNMEZ	<i>administrateur</i>
MM.	L. HACKEN	<i>administrateur</i>
	V. HENDERICK	<i>administrateur</i>
MMES	V. LIBERT	<i>administratrice</i>
	M. LOBJOIS	<i>administratrice</i>
	O. MARGAUX	<i>administratrice</i>
M.	N. MONSEMPO	<i>administrateur</i>
MMES	S. TEMMERMAN	<i>administratrice</i>
	L. THOMMÈS	<i>administratrice</i>
	L. VANHAVERBEKE	<i>administratrice</i>
MM.	D. COPPENS	<i>administrateur, jusqu'au 22.5.2019</i>
	O. BOUJIDA	<i>administrateur, à partir du 23.5.2019</i>
	Chr. ECKER	<i>administrateur</i>
	R. TIMMERMANS	<i>administrateur</i>
	K. LOWETTE	<i>chargé de mission du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale jusqu'au 23.10.2019</i>
	G. COCHEZ	<i>chargé de mission du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, à partir du 24.10.2019</i>
	S. DE MAESENEER	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale</i>
	A. GUENNED	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale</i>

À partir du 19 décembre 2019 :

MM.	M. ERBUER	<i>président</i>
	L. MOSTEFA	<i>vice-président</i>
	Br. de MEEÛS	<i>administrateur-directeur général</i>
	Kr. LAUWERS	<i>directeur général adjoint</i>
	P. BALCAEN	<i>administrateur</i>
MME	N. BELKHATIR	<i>administratrice</i>
M.	I. BEN MOHA	<i>administrateur</i>
MME	M. DE SCHRIJVER	<i>administratrice</i>
M.	I. EL OUAKILI	<i>administrateur</i>
MME	S. HANA	<i>administratrice</i>
M.	S. MAHLA	<i>administrateur</i>
MMES	G. MBAYOKO	<i>administratrice</i>
	J. PETIT	<i>administratrice</i>
M.	M. PILLOIS	<i>administrateur</i>
MMES	S. RAISS	<i>administratrice</i>
	C. VANDERBORGHT	<i>administratrice</i>
MM.	O. BOUJIDA	<i>administrateur (1)</i>
	Chr. ECKER	<i>administrateur (1)</i>
	R. TIMMERMANS	<i>administrateur (1)</i>
	G. COCHEZ	<i>chargé de mission du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, (2)</i>
	A. GUENNED	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, (3)</i>
	V. RIGA	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, (3)</i>

(1) Assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative.

(2) Membre du Comité de gestion ; assiste au Conseil d'administration avec voix consultative.

(3) Assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative et mission de contrôle.



Comité de gestion

Le Comité de gestion exerce les pouvoirs de haute direction dans la gestion de la société. Il propose le budget d'exploitation au Conseil d'administration et veille à son exécution. Il arrête les comptes mensuels, autorise les emprunts et les ouvertures de crédit, passe les contrats qui engagent la STIB pour des montants supérieurs à 743.680 EUR et inférieurs à 2.479.000 EUR, prend et donne tout bien en location, décide des acquisitions ou des aliénations immobilières, autorise les actions judiciaires...

Jusqu'au 18 décembre 2019, le Comité de gestion était composé de :

MM.	Th. RYCKALTS	<i>président</i>
	L. MOSTEFA	<i>vice-président</i>
	Br. de MEEÛS	<i>administrateur-directeur général</i>
	Kr. LAUWERS	<i>directeur général adjoint</i>
	V. HENDERICK	<i>administrateur</i>
MME	O.MARGAUX	<i>administratrice</i>
MM.	D. COPPENS	<i>administrateur, jusqu'au 22.5.2019</i>
	O. BOUJIDA	<i>administrateur, à partir du 23.5.2019</i>
	Chr. ECKER	<i>administrateur</i>
	R. TIMMERMANS	<i>administrateur</i>
	K. LOWETTE	<i>chargé de mission du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale jusqu'au 23.10.2019</i>
	G. COCHEZ	<i>chargé de mission du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, à partir du 24.10.2019</i>
	S. DE MAESENEER	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale</i>
	A. GUENNED	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale</i>

À partir du 19 décembre 2019 :

MM.	M. ERBUER	<i>président</i>
	L. MOSTEFA	<i>vice-président</i>
	Br. de MEEÛS	<i>administrateur-directeur général</i>
	Kr. LAUWERS	<i>directeur général adjoint</i>
	P. BALCAEN	<i>administrateur</i>
	M. PILLOIS	<i>administrateur</i>
	O. BOUJIDA	<i>administrateur (1)</i>
	Chr. ECKER	<i>administrateur (1)</i>
	R. TIMMERMANS	<i>administrateur (1)</i>
	G. COCHEZ	<i>chargé de mission du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, (2)</i>
	A. GUENNED	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, (3)</i>
	V. RIGA	<i>commissaire du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, (3)</i>

(1) Assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative.

(2) Membre du Comité de gestion ; assiste au Conseil d'administration avec voix consultative.

(3) Assiste au Conseil d'administration et au Comité de gestion avec voix consultative et mission de contrôle.

En 2007, le Comité de gestion a institué en son sein :

- > un Comité d'audit – chargé d'assurer le suivi spécialisé des comptes de l'entreprise ;
- > un Comité des rémunérations – chargé de proposer les rémunérations des administrateurs et des deux membres de la Direction générale de l'entreprise.

Administrateur-directeur général

L'administrateur-directeur général est responsable de la gestion journalière de la société. À ce titre, il exécute les décisions prises par le Conseil d'administration et le Comité de gestion, il passe les commandes et conclut les contrats qui engagent la société pour un montant qui n'excède pas la somme de 743.680 EUR. Il reçoit toutes les sommes dues à la société, il négocie les conventions collectives avec les représentants du personnel, etc.

Assemblée générale

L'assemblée générale approuve les comptes annuels. Elle donne décharge au Conseil d'administration et au Collège des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mandat.

L'assemblée générale est composée des propriétaires de parts dans le capital de la société, chaque part sociale donnant droit à une voix. La Région de Bruxelles-Capitale détient 139.000 parts sociales (99,28 %), « Bruxelles Infrastructure Finance » (filiale de la SRIB) en détient 1.000 (0,72 %).

Collège des commissaires aux comptes

Le Collège des commissaires aux comptes surveille les opérations de la société. Les commissaires aux comptes peuvent prendre connaissance des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de tous les documents et de toutes les écritures de la société. Il leur est remis chaque semestre un état résumant la situation active et passive de celle-ci. Ils reçoivent annuellement, un mois avant l'assemblée générale ordinaire, toutes les pièces nécessaires à la vérification des écritures.

MM.	P. BARETTE	<i>directeur de la Direction Stratégie, Bruxelles Mobilité - AED du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale</i>
	W. STOEFS	<i>inspecteur général des Finances du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale</i>
	P. GOSSART	<i>réviseur d'entreprises</i>

Commissaire

Le commissaire-réviseur atteste que les documents comptables sont établis selon les exigences légales et, s'il s'agit de comptes annuels, qu'ils donnent une image fidèle de la société.

MAZARS Réviseurs d'entreprises, représenté par

M	P. GOSSART	<i>réviseurs d'entreprises</i>
MME	S. STEYAERT	



Par arrêté du 23 mai 2019 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, M. Omar Boujida a été nommé administrateur représentant le personnel au sein du Conseil d'administration et du Comité de gestion, en remplacement de M. Dario Coppens.

Par arrêté du 24 octobre 2019 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, M. Geert Cochez a été nommé chargé de mission du Gouvernement, en remplacement de M. Karel Lowette.

En outre, comme suite aux élections régionales du 26 mai 2019, il a été procédé au renouvellement du Conseil d'administration par arrêté du 19 décembre 2019 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Lors de son installation le 16 janvier 2020, le Conseil d'administration a proposé au Gouvernement de la Région de Bruxelles la nomination de MM. Patrick Balcaen et Matthieu Pillois en qualité d'administrateur au sein du Comité de gestion.

Enfin, lors de sa séance du 28 janvier 2020, le Comité de gestion a désigné le président et les administrateurs siégeant au sein du Comité d'audit et du Comité des rémunérations.



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE GESTION

Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles



433,5
MILLIONS
DE VOYAGES

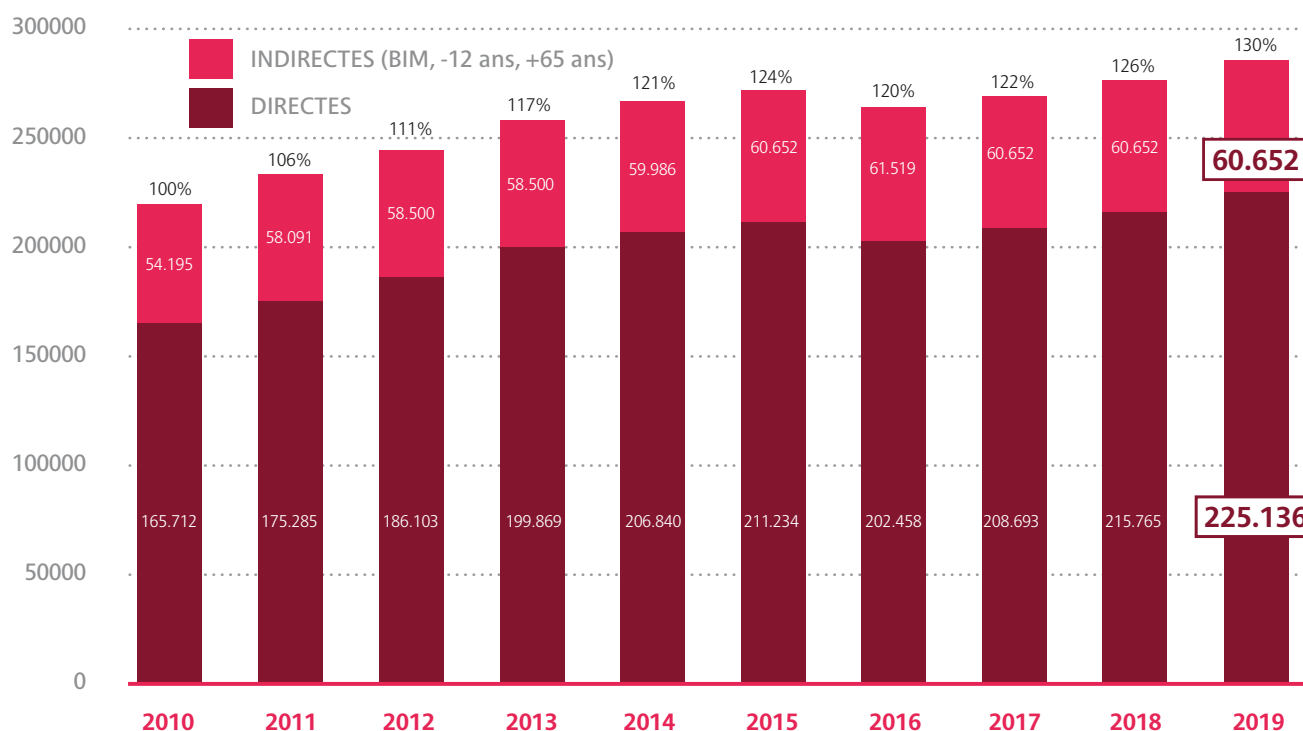
COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

La société présente non seulement ses comptes annuels légaux conformément à la législation applicable aux sociétés commerciales, mais également des comptes d'exploitation et d'investissement ventilant les charges et les produits selon leur destination. Ces comptes statutaires analytiques permettent de suivre, tant le fonctionnement de la société « exploitante » d'un réseau intégré de transport, que la maintenance et le renouvellement des investissements qui le composent. Ce sont ces comptes analytiques budgétaires qui font l'objet des commentaires repris ci-après conformément à l'article 3:5 du code des sociétés et des associations. Concernant les risques et incertitudes, nous renvoyons particulièrement aux événements survenus après la clôture et détaillés à la page 25. Nous n'avons pas connaissance d'autres faits ou circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société.

Recettes du trafic

L'exercice se caractérise par une hausse des recettes du trafic portant celles-ci à 286 millions d'euros, qui représentent une croissance de 3,4 % par rapport à l'année dernière.

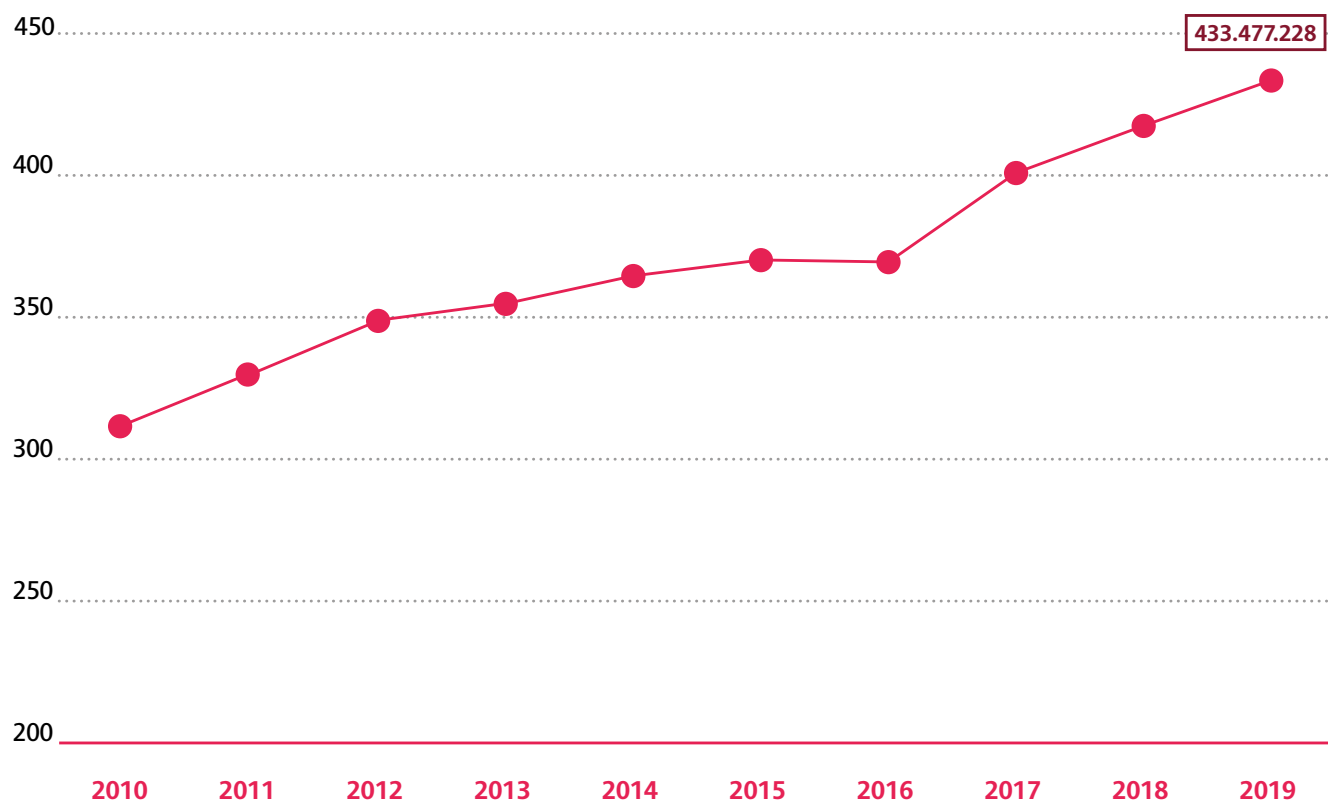
RECETTES DU TRAFIC (EN MILLIERS D'EUR)



La fréquentation

La fréquentation suit la même tendance avec une hausse de 3,8 % du nombre de voyages par rapport à 2018.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE VOYAGES (EN MILLIONS)



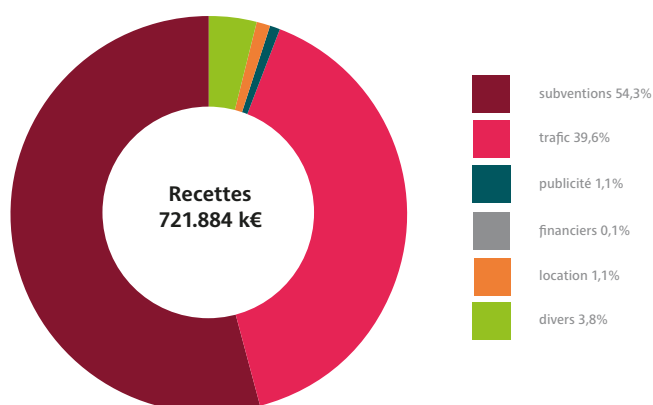
Pour information, à partir de 2020, une nouvelle méthode de calcul pour la fréquentation sera utilisée. Le nombre de voyages recalculé selon cette méthode est respectivement pour les années 2018 et 2019 de 409.859.749 et de 427.497.522.



Compte de fonctionnement

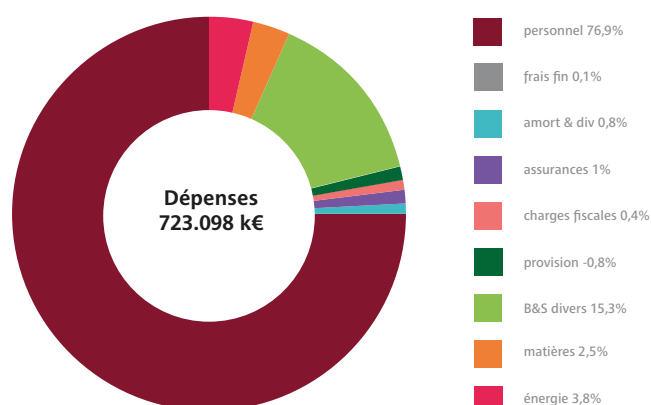
Les produits sont ventilés comme suit :

COMPTE DE FONCTIONNEMENT (RECETTES EN MILLIERS D'EUR)



Ils doivent toutefois être mis en relation avec les charges d'exploitation correspondantes :

COMPTE DE FONCTIONNEMENT (CHARGES EN MILLIERS D'EUR)



La masse salariale en fonctionnement représente 77 % des coûts d'exploitation avec un total de 556 millions EUR. Elle s'élevait à 551 millions EUR en 2018 (ce montant a été adapté pour pouvoir comparer les réalités 2019 et 2018 conformément au contrat de service public en y intégrant une partie de la sécurité, l'offre et ARS).

Cette augmentation s'explique principalement :

- > par l'effectif moyen qui a augmenté de 4,4 % (+ 360 ETP) par rapport à la moyenne 2018 ;
- > par l'augmentation des frais sociaux, en raison d'une forte augmentation des primes pour la couverture CAMI et d'une compensation pour le manque de rendement par rapport aux plans de financement des pensions complémentaires.

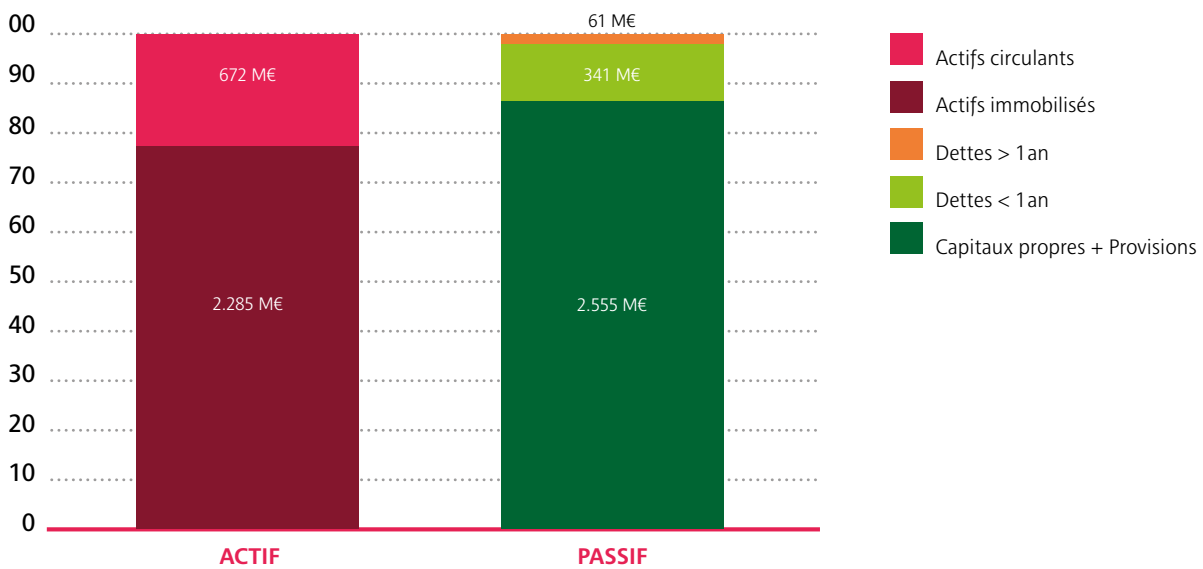
Ce montant couvre les rémunérations et les charges sociales légales et extralégales, y compris les charges de pensions complémentaires, de pré-pensions et de licenciements conventionnels pour une population importante d'agents devenus inactifs ou d'ayants droit de ceux-ci.

Les coûts d'entretien (B&S divers), de loyer (B&S divers), d'énergie de traction et d'approvisionnement atteignent un total de 156 millions EUR.

Le bilan de la société est présenté ci-après en grandes masses.

Bilan 2019

BILAN 2019 (EN MILLIONS D'EUR)



286M€

RECETTES DU TRAFIC

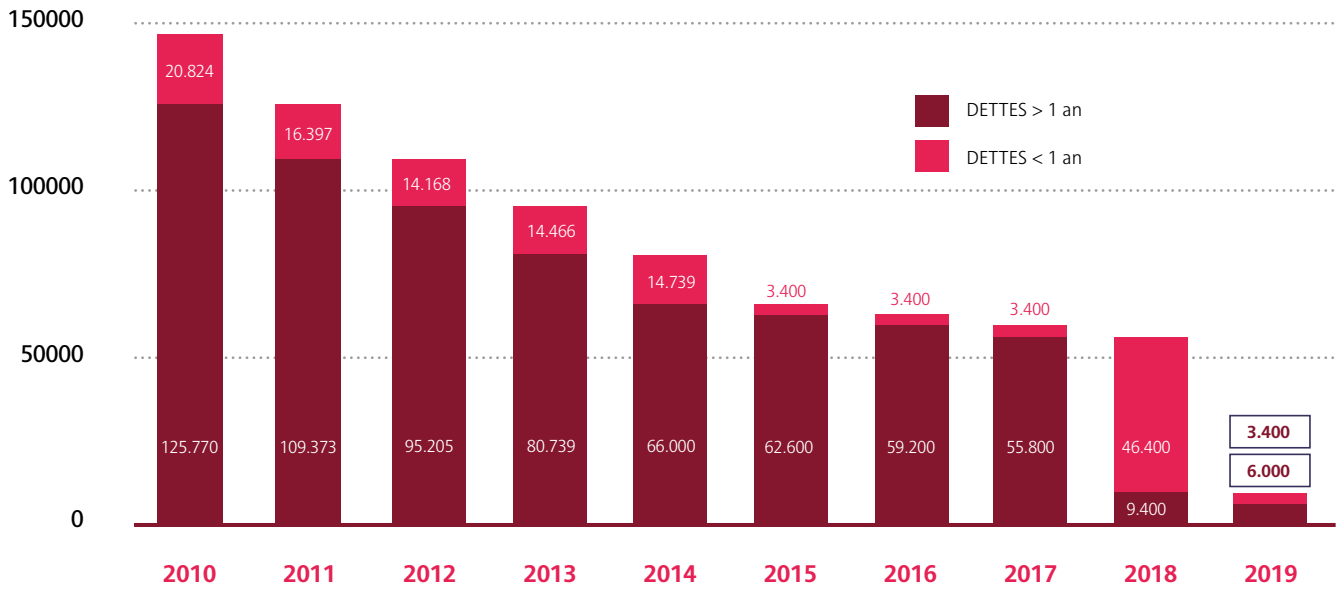


Afin de faciliter l'examen de ce bilan, certains postes sont détaillés ci-dessous.

- La société n'a pas de succursales.
 - La société détient d'importants stocks de pièces détachées, puisqu'elle assume l'entretien de ses outils d'exploitation.
 - Des investissements substantiels ont été réalisés en accord avec l'autorité régionale.
 - La société a poursuivi en 2019 la réalisation du programme de maintien, d'amélioration et de renouvellement de son outil d'exploitation. Le programme d'investissement atteint 394 millions d'euros.
 - Il concerne en grande partie le déploiement et le renouvellement d'installations fixes, l'acquisition de véhicules d'exploitation, les équipements réseaux et informatiques, ainsi que les réseaux de voies et de câbles électriques.
 - L'importance du programme d'investissement justifie l'accroissement des valeurs détenues en immobilisations corporelles. Leur valeur nette, après amortissement, atteint 2.194 millions d'euros (pour 2.010 millions en 2018).
 - Les décaissements y associés ont été financés via subsides et sur fonds propres via la trésorerie courante.
 - En dehors des éléments repris ci-après, la société ne fait pas appel à des instruments financiers spécifiques, excepté un contrat swap d'intérêts et une couverture pour le gasoil qui prendra fin au 31.12.2020.
 - Les immobilisations financières sont constituées de participations dans des entreprises liées à concurrence de 74,74 millions d'euros; de garanties diverses dont 15,1 millions d'euros de couverture pour les sinistres accidents et 0,8 million de garanties diverses
 - Les fonds propres y compris les provisions augmentent de 266,23 millions d'euros en 2019. Cette hausse s'explique essentiellement par le solde non encore amorti des subsides reçus de la Région pour le financement du programme d'investissements, soit sous forme de dotation directe, soit sous forme d'intervention dans le remboursement du capital des emprunts d'investissement contractés. Ces subsides sont pris en résultat au rythme de l'amortissement des biens qu'ils financent. À noter également l'affectation du résultat de l'exercice ainsi que la diminution globale des provisions.
 - Comme chaque année, la société a constitué des provisions permettant de couvrir les litiges en cours.
 - La société a poursuivi le remboursement des emprunts en cours. Elle n'a pas conclu de nouvel emprunt en 2019.
 - La gestion de la dette s'appuie sur des techniques de pointe en matière de gestion des taux et des risques. Le suivi de cette problématique est réalisé et sécurisé par le biais d'un comité interne d'accompagnement spécialisé.
- L'évolution de l'endettement est très favorable comme le montre le graphique ci-après.**

Endettement financier

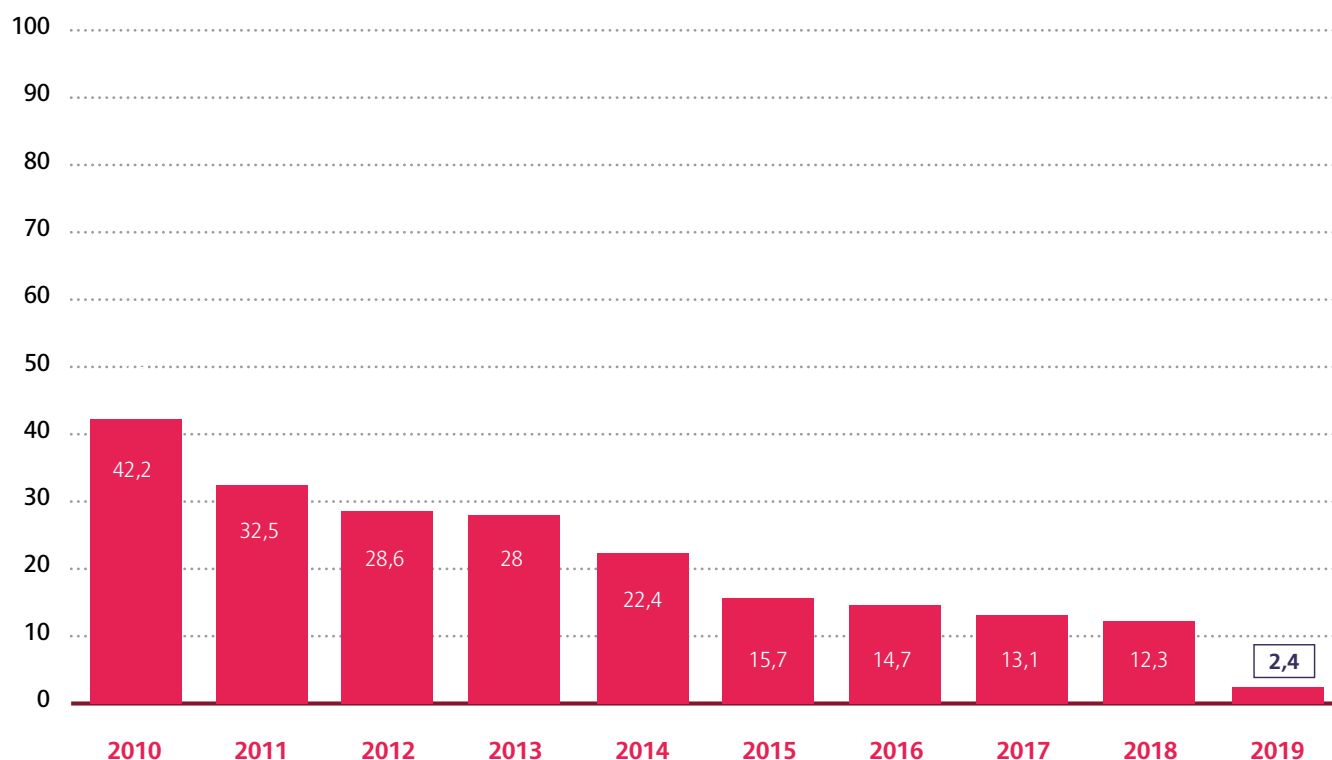
ENDETTEMENT FINANCIER (EN MILLIERS D'EUR)



Taux d'endettement

TAUX D'ENDETTEMENT (EN %)

Le ratio de taux d'endettement qui met en évidence la capacité de rembourser par les recettes propres (dettes/recettes propres générées dans l'année calculées sur base du compte de résultats) s'améliore d'année en année. On est passé de 42,2 % en 2010 à 2,4 % en 2019.



Le portefeuille d'endettement est diversifié en emprunts à taux fixes et à taux variables. Compte tenu du souhait de la société de maîtriser les risques de liquidité, de fixing et de taux, les emprunts à taux variables sont fixés ou plafonnés à la hausse et plusieurs structures de produits dérivés sont actives. Ces positions sont valorisées en compte d'ordre sur la base des conditions du marché (MTM) au 31 décembre 2019.

Le coût moyen du portefeuille est de 4,47 % et la durée est de 1,50 an.

Le résultat de l'exercice s'élève à 350.100,27 EUR. Celui-ci est affecté au fonds d'investissements au sein des réserves disponibles.

L'accroissement des fonds propres est insignifiant en 2019 et n'impacte pas la solvabilité de la société.

Le cash-flow est cette année négatif après plusieurs années en positif. Il s'élève à -17,7 millions d'euros en 2019.

L'accroissement de la solvabilité, combiné à une stratégie de dynamisation commerciale, de recherche de l'efficacité et de la meilleure maîtrise de nos coûts, contribue à une amélioration de la situation financière de la société.

Cette tendance positive sera poursuivie de façon volontariste dans les années futures pour atteindre une plus grande efficacité du service à la clientèle, d'autant plus que les moyens régionaux sont limités.

La société a planifié les budgets des exercices 2020 et suivants de manière prudente, compte tenu :

- de la volonté de rester en ligne avec le contrat de service public 2019-2023 ;
- des moyens budgétaires régionaux et en particulier des demandes formulées par le Gouvernement de la Région de Bruxelles Capitale en matière de solde net de financement, la STIB étant consolidée avec les comptes de la Région.



9.420
COLLABORATEURS

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

SURVENUS PENDANT L'EXERCICE

Les organes de gestion ont été tenus au courant de l'évolution des états financiers et de gestion, des principaux ratios de gestion qui y sont liés, de l'évolution de la situation financière de la société et de l'évolution de la clientèle. Le 28 octobre 2019, ils ont approuvé les budgets 2020, ainsi que l'actualisation relative à l'exercice 2019. Le contrat de service public 2019-2023 a été signé le 10 avril 2019 par la STIB et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale. Au cours de l'exercice, les organes de la société (Comité de gestion ou Conseil d'administration, suivant le cas) ont abordé, débattu ou pris des décisions dans les matières suivantes :

1. Ressources humaines et organisation interne

Conformément à l'usage, les conventions collectives de travail signées en sous commission paritaire du transport urbain et régional de la Région de Bruxelles Capitale, ont été présentées et approuvées au Conseil d'administration, à savoir :

- > Convention collective de travail relative à l'assurance de groupe n° 807 de type « prestations définies » ;
- > Convention collective de travail relative à l'assurance de groupe n° 807 de type « prestations définies », à l'assurance de groupe n° 5802 de type « contributions définies » et aux assurances collectives invalidité en ce qui concerne la prolongation après 65 ans ;
- > Convention collective de travail relative à l'organisation du travail des conducteurs de métro – MOVE 1.0 qui a été signée le 27 novembre 2018 au sein de la sous-commission paritaire du transport urbain et régional de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- > Convention collective de travail relative aux principes de la classification des fonctions des ouvriers ;
- > Convention collective de travail relative à l'introduction d'un nouveau système de rémunération pour le personnel ayant le statut d'ouvrier ;
- > Convention collective de travail relative à des fonctions spécifiques ;
- > Convention collective de travail relative au traitement spécifique de certaines primes ;
- > Convention collective de travail relative aux évaluations du personnel ouvrier dans le cadre de leur carrière plane ;
- > Convention collective de travail relative à la mobilité interne pour les travailleurs ayant le statut d'ouvrier ;
- > Convention collective de travail relative aux mesures de transition dans le cadre de l'introduction d'un nouveau système de rémunération pour le personnel ayant le statut d'ouvrier et qui est entré en service avant le 1er mai 2021 ;
- > Convention collective de travail relative aux fonctions de « Brigadier » et de « Moniteur-Instructeur » ;
- > Convention collective de travail relative aux modalités liées à la « Prime Faisant Fonction » pour les ouvriers qui remplacent un « Brigadier » ;
- > Convention collective de travail relative au compte épargne-carrière dans le cadre de la « Loi Peeters » ;
- > Convention collective de travail relative à l'octroi de congés extra-légaux ;
- > Convention collective de travail relative au crédit-temps / emploi fin de carrière, conclue en application de la CCT n° 137 du Conseil national du travail du 23 avril 2019 ;
- > Convention collective de travail relative au régime de chômage avec complément d'entreprise (anciennement prépension conventionnelle) à temps plein - Année de naissance : 1955 ;
- > Convention collective de travail relative au régime de chômage avec complément d'entreprise (anciennement prépension conventionnelle) à temps plein - Année de naissance : 1956 ;
- > Convention collective de travail relative au régime de chômage avec complément d'entreprise (anciennement prépension conventionnelle) à temps plein - Année de naissance : 1957 ;
- > Convention collective de travail relative au régime de chômage avec complément d'entreprise (anciennement prépension conventionnelle) à temps plein - Année de naissance : 1958 ;
- > Convention collective de travail relative au régime de chômage avec complément d'entreprise (anciennement prépension conventionnelle) à temps plein - Année de naissance : 1959 ;

- > Convention collective de travail relative au régime de chômage avec complément d'entreprise (anciennement prépension conventionnelle) à temps plein - Année de naissance: 1960;
- > Convention collective de travail relative au régime de chômage avec complément d'entreprise (anciennement prépension conventionnelle) à temps plein - Année de naissance: 1961.

Les nominations suivantes ont été approuvées par les organes de gestion :

- > Nomination de Mme Magali Verdonck comme Senior Vice President Finance & Services;
- > Nomination de M. François Vanderpelen comme Vice President Rolling Stock;
- > Nomination de M. Philippe Yenny comme Vice President SSE.

La flotte de bus de la STIB évoluant vers la technologie hybride et électrique, la société sera bientôt confrontée à un écart important entre les compétences techniques actuelles de ses agents de maintenance et celles qui seront nécessaires lorsque ces nouveaux bus arriveront à leur date d'entretien. Le 17 juin 2019, les organes de gestion ont donc approuvé un accord-cadre pour la mise à niveau des compétences techniques des agents de maintenance.

Suite aux évolutions des 10 dernières années, la Direction générale de la STIB a proposé le 2 décembre 2019 aux organes de gestion une nouvelle organisation de ses services centraux. Le rôle de développeur de la STIB a été renforcé, le trafic a augmenté de 40 %, nécessitant une plus grande efficacité des ressources disponibles et une meilleure communication entre les services centraux et les Business Units. La proposition faite pour faire face aux défis que réserve l'avenir a rencontré l'assentiment des administrateurs.

2. Véhicules

En début d'année, les administrateurs ont approuvé un accord-cadre pour le contrôle, la surveillance et l'établissement de rapports bimensuels concernant la construction des trams nouvelle génération déjà commandés et à commander. Des contrôleurs de qualité doivent contrôler le travail sur le terrain, dans les ateliers là où se déroule la construction des trams. Le marché évoluera en parallèle avec les commandes de véhicules.

Après la 1^{ère} commande de 60 trams nouvelle génération en avril 2018 auprès de la firme Bombardier, la STIB a commandé 30 trams supplémentaires, exécutant ainsi la décision du Conseil d'administration du 20 mai 2019.

Le 17 juin 2019, les organes de gestion ont approuvé le marché permettant de remplacer les motorisations Euro 5 des bus Van Hool par une motorisation Euro 6d, permettant à la fois de réduire les émissions de polluants et une approche économiquement avantageuse des révisions à mi-vie de cette série d'autobus. Les véhicules comptaient en effet entre 400.000 et 500.000 km.

Afin de maîtriser les nouvelles technologies de petits véhicules autonomes collectifs en plein développement, la STIB a décidé de procéder à des essais de difficulté croissante sur des périodes de 3 ou 4 mois, en choisissant des sites de plus en plus complexes. La première expérience s'est déroulée dans le parc de Woluwe en été 2019 et, à cette fin, le Conseil d'administration a approuvé par convention la collaboration de la STIB avec Bruxelles Environnement, gestionnaire dudit parc. Une deuxième expérience a commencé fin octobre 2019 sur le site de Solvay.



3. Bâtiments, dépôts

Dans le courant de l'année 2017, le Conseil d'administration avait approuvé la réalisation de l'OCC intégré au sein du bâtiment Belgoïse et avait approuvé la transaction immobilière.

L'objectif de cette opération est d'améliorer la gestion globale et en temps réel du réseau de transport public de la STIB, au bénéfice des voyageurs et de la mobilité. Il s'agit aussi de répondre aux attentes en matière de sécurité en améliorant la gestion des situations critiques impliquant la sécurité. Les dispatchings actuels de la STIB sont répartis sur plusieurs sites : station de métro Rogier, dépôt de Haren, station de métro Parc. La création de l'OCC intégré représente l'opportunité de mettre en œuvre une nouvelle organisation des postes et des procédures de travail. En 2019, la STIB a continué l'aménagement du bâtiment en installant les techniques spéciales d'HVAC, les installations sanitaires et les installations électriques basse tension (décision du Conseil d'administration du 18 mars 2019). Le bâtiment devrait être opérationnel au cours de l'année 2020.

Dans le cadre du projet d'aménagement du centre de maintenance à Haren, la STIB souhaitait installer deux aires différentes de préparation de carrosserie et leurs équipements annexes pour la réparation et la remise à neuf de trams et de bus. Le Comité de gestion a marqué son accord sur ce projet le 20 mai 2019.

Avec l'acquisition de nouveaux bus hybrides et électriques, la STIB a besoin d'agrandir la capacité de remisage et d'entretien de ses véhicules. En déménageant certaines activités (entretien et maintenance) du site de Petite-Île vers le nouveau complexe de Haren, un espace intérieur considérable s'est libéré à Petite-Île pour le remisage de véhicules. Le parking extérieur à disposition du personnel STIB sera agrandi, afin d'accueillir les véhicules des collaborateurs appelés à rejoindre ce site suite à l'augmentation du nombre de chauffeurs de bus affectés au site. Les collaborateurs qui y travailleront à l'avenir, à des heures incompatibles avec l'offre de transports publics, pourront ainsi garer leur véhicule sur un parking de capacité accrue. Le Conseil d'administration a approuvé cette proposition le 1^{er} juillet 2019.



4. Évolution de l'outil

Au long de l'année 2019, divers marchés et commandes ont été approuvés par les organes de gestion, dans le cadre de la bonne maintenance du réseau :

- > matériel pour la maintenance préventive et corrective des trams (pantographes, climatisation, pièces de rechange, aiguillages tramway...)
- > nouveaux portillons d'accès aux stations de métro ;
- > commande d'un véhicule pour la maintenance des appareils de voies ;
- > acquisition de camions échelles rail-route pour l'entretien des lignes aériennes sur le réseau de tram ;
- > fourniture de rails ;
- > fourniture de batteries pour les bus et tramways ;
- > fourniture de panneaux d'affichage des horaires.

La STIB est chargée d'organiser un transport collectif pour les personnes handicapées en région bruxelloise. Elle exploite elle-même ce service au moyen de minibus et en délègue une partie au secteur taxi. Le service offert est disponible tous les jours (y compris fériés) de 5h à 1h du matin. Le 23 septembre 2019, les administrateurs ont approuvé le renouvellement du marché avec une société de taxi bruxelloise.

Après la carte à puce MOBIB introduite il y a 10 ans, la STIB a franchi une nouvelle étape dans les modes de paiement qu'elle met à disposition des voyageurs, facilitant ainsi l'accès au réseau de transport public : toute personne munie d'une carte de crédit ou d'un smartphone peut acheter, et en même temps valider, son titre de transport au travers de la technologie NFC, sans fil et sans contact. Le déploiement de ce type de paiement EMV est prévu en avril 2020 et une phase de test a démarré en décembre 2019. De nouveaux terminaux de validation seront installés sur les véhicules et dans les stations de métro. Les organes de gestion ont approuvé cet accord-cadre le 28 janvier 2019. Ils ont ensuite approuvé le 18 novembre 2019 les adaptations tarifaires rendues nécessaires suite à l'introduction de cette technologie. La nouvelle grille tend également à faire disparaître le ticket papier TCS, dont le coût de production est élevé. La STIB encouragera l'utilisation de la carte MOBIB en organisant diverses campagnes de distribution gratuite. Un surcoût grèvera l'utilisation du ticket sans contact.



5. Communication, information

Afin de fournir une information la plus complète possible sur les transports en région bruxelloise et en périphérie, la STIB collabore avec les autres opérateurs de transports publics. Ensemble, ils ont décidé de mettre à la disposition de la société Nextride les informations nécessaires en vue d'un moteur d'itinéraires en temps réel et multimodal. Le Conseil d'administration du 18 mars 2019 a approuvé la conclusion des contrats de collaboration mettant les données à disposition des développeurs.

Le projet de métro Nord-Albert (future ligne de métro 3) implique la conversion de l'axe de prémétro en métro. Etant donné la nature exceptionnelle et l'ampleur des travaux, des mesures d'accompagnement ont été prévues pour le quartier impacté par la construction de la nouvelle station Toots Thielemans, soit le quartier Stalingrad-Lemonnier-Jamar situé sur la ville de Bruxelles et la commune de Saint Gilles. Le premier objectif du pacte est d'assurer le meilleur déroulement possible des chantiers. Le but visé est de maintenir l'activité économique, l'accessibilité des quartiers et le bien-être des riverains durant les chantiers par l'apport de mesures d'accompagnement des commerçants et riverains et par la limitation des nuisances. Le second objectif du pacte est d'apporter au terme du chantier une requalification de l'espace public et du cadre de vie local au bénéfice des commerçants et des riverains et des visiteurs du quartier. Le 1^{er} avril 2019, le Conseil d'administration de la STIB a approuvé les pactes entre les différents acteurs communaux et régionaux concernés.

Le 17 juin 2019, le Conseil d'administration a approuvé l'accord-cadre pour la fourniture d'un nouveau système de sonorisation dans les stations de métro et de prémétro permettant la gestion des annonces sonores d'informations aux voyageurs.

Dans le cadre des grands travaux d'infrastructure de la future ligne de métro 3, la STIB est mandatée par le Région de Bruxelles-Capitale pour collaborer avec Bruxelles Mobilité et le SPF Mobilité et Transports (accord de coopération BELIRIS). Une des tâches de la STIB a été de désigner une agence spécialisée dans la communication et la gestion de l'information en lien avec les travaux de cette future ligne de métro; la STIB a toutefois souhaité, d'autres grands projets pouvant voir le jour, conclure un accord cadre plus général, en vue de la communication autour d'autres grands projets d'infrastructure qu'elle aurait à développer. L'agence mettra en place une stratégie d'information, de communication et de communication de crise. Le 17 juin 2019, le Conseil d'administration a approuvé ledit marché.



6. Maintien et développement du réseau

Le 1^{er} avril 2019, le Conseil d'administration a marqué son accord pour le prolongement de la ligne 9 de Jette vers la station de métro Roi Baudouin, en passant par la Cité Modèle. Les travaux ont débuté en août 2019 et devraient s'achever en 2020. Ils doubleront sa longueur, qui passera à 8 km au total.

Pendant les grandes vacances, 1.390 mètres de voies simples de tramway situées avenue Brugmann, à Uccle, ont été renouvelés par décision du Conseil d'administration du 29 avril 2019.

6 km de voies ont encore été renouvelés fin de l'année 2019 à Woluwe Saint Pierre sur la ligne 39, entre l'avenue de Hinnisdael et le terminus Ban-Eik.

Les voies situées le long de la place Marie-José doivent être remplacées et mises aux nouvelles normes d'accessibilité de l'arrêt sur la place. La commune d'Ixelles souhaite dans le même temps réaménager le square et les espaces verts, les trottoirs et chemin d'accès. Les deux entités ont donc envisagé un accord de collaboration, afin d'améliorer l'accessibilité et la sécurité pour toutes les mobilités, tout en répondant au maximum aux demandes des riverains. Le 2 décembre 2019, le Comité de gestion a attribué le marché de travaux correspondant.

La STIB a souhaité attirer l'attention de ses décideurs sur l'état préoccupant des voies de tram et sur la nécessité d'une approche régionale intégrée des projets de renouvellement. L'intensité de la circulation et le poids plus élevé des véhicules ont une incidence sur la dégradation accélérée des voies. Par ailleurs, les intérêts divergents des différents acteurs et l'obligation fréquente de procéder à des travaux de façade à façade, qui nécessitent la collaboration de plusieurs impétrants et acteurs, rendent indispensable une approche intégrée et pluri-annuelle.

7. Stations

L'accord de coopération entre l'État fédéral et la Région de Bruxelles-Capitale prévoit le financement de la rénovation de la station de métro Gare Centrale. Le 1^{er} juillet 2019, les administrateurs ont approuvé les modalités de coopération entre Beliris, la Région de Bruxelles-Capitale et la STIB, concernant spécifiquement la maîtrise d'ouvrage, ainsi que le financement et le paiement des travaux de rénovation. La STIB exécutera ces travaux qui seront en partie financés par Beliris.

Le 20 mai 2019, le Conseil d'administration a approuvé le marché lançant la modification, la construction et le parachèvement des tunnels et des stations Toots Thielemans et Lemonnier compris entre les stations Anneessens et Gare du Midi.

Le 28 octobre, le Conseil d'administration a approuvé le marché de transformation et de réaménagement de la station Albert, qui accueillera, à terme, les trams 4 et 51 au niveau -1 et le futur métro de la ligne 3 au niveau -2.

8. Activités en matière de recherche et développement

Il n'y a pas eu de frais de recherche et de développement en 2019.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Depuis la mi-mars 2020, la Belgique a dû faire face à l'épidémie de Coronavirus, apparue en décembre 2019 en Chine. Le gouvernement fédéral et ceux des entités fédérées ont pris de très importantes mesures pour contrôler au mieux l'évolution de cette pandémie. Parmi celles-ci, des mesures de confinement assorties d'un prescrit de distanciation sociale sans précédent ont été décidées. Au moment de clôturer ce rapport, la date de levée des mesures de confinement n'était pas connue. Ces mesures ont eu des effets immédiats sur la STIB et ses activités.

Sans que la STIB puisse à ce jour s'avancer sur des conclusions et des valeurs définitives, elle a constaté une diminution de la fréquentation de 85 à 90% sur son réseau depuis le début de la période de confinement et un effondrement de ses recettes. En outre, l'entreprise a dû faire face à un important taux d'absentéisme dans tous les départements, ce qui l'a forcée à réorganiser au jour le jour ses activités, afin de garantir le service de transport public minimum attendu.

La STIB a également pris des dispositions afin d'étendre la pratique du homeworking pour toutes les fonctions qui le permettaient, respectant ainsi les directives gouvernementales. Les activités de chaque service ont été réorganisées à la lumière des règles de distanciation sociale obligatoires, entraînant là aussi des perturbations temporaires.

Les conséquences de la pandémie sur les activités de l'entreprise sont importantes mais il n'est pas possible d'en mesurer précisément l'ampleur aujourd'hui.



1.263

VÉHICULES:
MÉTROS, TRAMS
ET BUS

PERSPECTIVES 2020*

1. Réseau

L'année 2020 verra une série de renouvellements de matériel roulant, dans la continuité de 2019. La STIB finalisera la livraison des bus articulés hybrides. Le tram accueillera sa nouvelle génération de véhicules (TNG : Tram New Generation). Le métro fêtera également l'arrivée de la 1^{ère} rame M7. Le Plan directeur bus se poursuit avec des optimisations d'itinéraire et une augmentation de l'offre de transport dans plusieurs secteurs de Bruxelles. Et l'ensemble des dispatchers déménagera dans le nouvel Operations Control Center situé près de la Gare Centrale.

2. Infrastructures

Dans le cadre du projet de métro Nord-Sud, aussi appelé ligne 3, plusieurs réalisations auront lieu en 2020 : le démarrage des chantiers des stations Toots Thielemans et Albert, l'inauguration du dépôt Erasme, la continuation du chantier de la phase 2 de la ligne 9 Arbre Ballon-Roi Baudouin (mise en service en 2021) et la poursuite de l'installation de la nouvelle signalisation CBTC sur les lignes 1-5 du métro. Le programme de rénovation des stations se poursuivra avec notamment la finalisation des travaux à De Brouckère et le démarrage de ceux-ci aux stations Parc et Gare Centrale. En ce qui concerne les chantiers internes à la STIB, les équipes de Rolling Stock Technical des ateliers de Cureghem, Birmingham, Belgrade et Petite Île rejoindront le bâtiment MCH (Maintenance Center Haren), à Haren.

3. Évolution de la mobilité / innovations

L'année 2020 sera fertile en innovations. Le paiement sans contact (« EMV ») sera mis en service au premier semestre et permettra de payer, de valider et d'accéder aux services de transport avec une simple carte bancaire ou de crédit. La STIB lancera également au premier semestre un test pilote d'application MaaS (Mobility as a Service). Le MaaS est un service, une application mobile, qui facilite la vie du client qui souhaite combiner les transports publics avec d'autres solutions de transport (comme le vélo partagé ou la trottinette par exemple). Ce service constitue une réelle alternative à l'usage et la possession d'une voiture en ville. Les navettes autonomes, dénommées « SAM-E », seront, quant à elles, testées cette fois sur le site de l'hôpital Brugmann, une fois le test sur le site de Solvay terminé.

4. Collaborateurs

La STIB devra recruter en 2020 de l'ordre de 900 collaborateurs, en particulier pour soutenir le déploiement du plan bus, ce qui représente un fameux défi. L'année 2020 est aussi l'année des élections sociales.

5. Qualité client

Depuis mai 2019, suite à une mise à jour de la norme, la STIB reçoit une certification unique NF Service (ou CEN) pour l'ensemble des services proposés aux voyageurs. La STIB a obtenu, en 2019, la certification NF Service pour la qualité de tous ses services. En 2020, la STIB travaillera à garder sa certification et à améliorer en continu la qualité des services proposés aux voyageurs en s'attachant à représenter le plus possible la réalité client. Parmi ces améliorations, 14 initiatives qualité seront mises en œuvre pour améliorer, entre autres, l'accessibilité universelle, l'information voyageur et la propreté des infrastructures.

* Ces perspectives résultent des plans d'actions en cours. Il est actuellement prématuré d'estimer l'impact de la crise sanitaire liée au coronavirus sur leur réalisation effective en 2020.

6. Plan d'entreprise

Suite à la signature du nouveau Contrat de service public en avril 2019, la STIB s'attèlera au premier semestre à la réalisation de son nouveau Plan d'entreprise, qui couvrira une période de 5 ans. Le plan se veut une traduction des objectifs du Contrat de service public en actions et moyens concrets pour les réaliser. Le plan traitera des grandes priorités de la STIB pour les 5 années à venir, avec notamment la réalisation du Plan pluriannuel d'investissement, l'amélioration continue de la satisfaction client, le développement de nouveaux services de mobilité, des projets liés aux ressources humaines, ainsi qu'au fonctionnement interne de la STIB.



Décharge

Nous vous prions d'accorder décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat, ainsi qu'aux commissaires pour leur mission effectuée durant l'exercice écoulé.

Fait à Bruxelles, le 7 avril 2020.

L'Administrateur-directeur général,

Brieuc de MEEÛS

Le Président du Conseil d'administration,

Merlijn ERBUER



COMPTES ANNUELS

LES CHIFFRES SONT EXPRIMÉS EN EUROS

Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles

Compte de fonctionnement

COMPTE DE FONCTIONNEMENT		2019	2018
I.	RECETTES	721.884.201,63	606.144.573,09
A	Trafic		
	• recettes directes	225.135.870,86	215.765.242,65
	• dotation pour tarifs préférentiels	60.652.000,00	60.652.000,00
B	Recettes de publicité	7.594.082,40	7.190.365,38
C	Recettes de location	7.973.251,57	7.342.185,55
D	Autres recettes d'exploitation	23.855.930,33	33.920.216,23
	Recettes non récurrentes	3.877.944,99	187.151,97
E	Recettes de placements financiers	773.698,45	796.137,17
F	Dotation globale affectée au fonctionnement	387.971.000,00	274.968.000,00
G	Dotation diversité	113.000,00	301.750,00
H	Dotation de Bonus-Malus	3.937.423,03	5.021.524,14
II.	DÉPENSES	723.098.408,53	587.841.412,65
A	Charges du personnel	555.979.154,91	458.189.167,67
B	Énergies		
	• combustibles	12.176.918,11	11.087.098,75
	• énergie électrique	15.029.230,07	13.241.036,49
C	Matières consommées	18.114.103,47	23.495.931,13
D	Fournitures extérieures		
	• biens et services (hors leasing)	109.141.246,41	63.800.710,87
	• leasing (informatique et automobiles)	1.266.318,68	2.543.362,19
E	Charges fiscales	3.142.555,64	8.843.396,05
F	Provisions légales prépensions, licenciements conventionnels et autres départs	-4.782.856,00	-7.355.180,29
	Provisions fiscales	229.042,79	0,00
	Provisions pour heures à récupérer	1.221.407,43	853.151,79
	Provisions pour risques et charges	-2.693.057,02	-9.850.427,82
G	Fonds d'assurance	7.406.251,25	6.024.915,95
H	Amortissements des petits biens d'investissements et réductions de valeur sur actifs non immobilisés	4.864.258,54	9.824.947,11
I	Frais financiers courants	819.955,18	868.131,33
J	Charges non récurrentes	1.183.879,07	6.275.171,43
RÉSULTATS (I - II)		-1.214.206,90	18.303.160,44

Compte d'investissement

COMPTE D'INVESTISSEMENT		2019	2018
I.	RECETTES	216.379.824,18	213.674.526,21
A	Dotation couvrant les charges d'intérêts	2.034.406,17	2.287.292,86
B	Utilisation du subside en capital au prorata des amortissements industriels effectués	185.496.034,82	182.236.464,94
C	Amortissement des subsides en capital spécifiques reçus des pouvoirs publics (crédits d'engagements)	28.183.926,73	28.365.516,24
D	Répartition du produit Seb Lease, prorata temporis	653.979,48	653.979,48
E	Solde de la répartition de la dotation globalisée affectée au fonds d'investissement après décision de l'assemblée générale	0,00	0,00
F	Plus-value sur immobilisations financières	0,00	110.280,64
G	Intérêts dépôt gagé	11.476,98	20.992,05
II.	DÉPENSES	215.726.376,35	212.927.382,31
A	Charges d'intérêts	2.090.470,13	2.308.284,91
	• Intérêts totaux	2.034.406,17	2.287.292,86
	• Frais afférents aux dettes d'investissement	56.063,96	20.992,05
B	Charges du capital	213.635.906,22	210.619.097,40
	• Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles financées par la société et moins-values	184.310.445,27	181.118.203,36
	• Charges sur emphytéose	997.440,93	974.699,94
	• Amortissement des immobilisations corporelles financées par des subsides spécifiques des pouvoirs publics (crédits d'engagement)	28.183.926,73	28.365.516,24
	• Réductions de valeurs sur immobilisations et créances irrécouvrables	143.561,64	143.561,64
	• Réductions de valeurs sur immobilisations financières	531,65	17.116,22
	• Moins value sur réalisations d'actifs financiers	0,00	0,00
RÉSULTATS (I - II)		653.447,83	747.143,90



Bilan au 31 décembre 2019

ACTIFS IMMOBILISÉS		2019	2018
I.	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0,00	0,00
II.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	44.050.903,65	38.629.640,22
III.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.150.445.864,57	1.971.436.691,96
A	Terrains et constructions	903.030.919,04	901.688.764,76
B	Installations, machines et outillages	113.088.951,62	120.696.700,07
C	Mobilier et matériel roulant	647.927.991,76	621.408.946,91
D	Location-financement et droits similaires	134.412.431,15	139.066.565,71
E	Autres immobilisations corporelles	12.627.300,09	12.303.513,43
F	Immobilisations en cours et acomptes versés	339.358.270,91	176.272.201,08
IV.	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	90.643.267,26	91.494.693,79
A	Entreprises liées	73.416.500,00	73.416.500,00
B	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	1.254.689,55	1.254.689,55
C	Autres immobilisations financières		
1.	Actions et parts	67.984,32	68.515,97
2.	Créances et cautionnements en numéraire	15.904.093,39	16.754.988,27
ACTIFS CIRCULANTS			
V.	CRÉANCES À PLUS D'UN AN	956.179,30	1.077.147,75
B	Autres créances	956.179,30	1.077.147,75
VI.	STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	37.506.896,81	34.740.419,10
A	Stocks		
1.	Approvisionnements	34.530.360,33	30.425.055,43
2.	En-cours de fabrication	2.976.536,48	4.315.363,67
B	Commandes en cours d'exécution	0,00	0,00
VII.	CRÉANCES À UN AN AU PLUS	587.302.457,57	504.956.910,22
A	Créances commerciales	92.511.999,02	55.916.771,75
B	Autres créances	494.790.458,55	449.040.138,47
VIII.	PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	0,00	0,00
B	Autres placements	0,00	0,00
IX.	VALEURS DISPONIBLES	24.546.962,18	2.871.430,28
X.	COMPTES DE RÉGULARISATION	22.134.099,59	19.839.919,66
TOTAL DE L'ACTIF		2.957.586.630,93	2.665.046.852,98

Bilan au 31 décembre 2019

CAPITAUX PROPRES		2019	2018
I.	CAPITAL	37.000.000,00	37.000.000,00
A	Capital souscrit	37.000.000,00	37.000.000,00
IV.	RÉSERVES	92.783.417,31	92.433.317,04
A	Réserve légale	3.700.000,00	3.700.000,00
D	Réserves disponibles		
	• Fonds d'investissement	89.083.417,31	88.358.125,98
	• Fonds d'intérêts et de créances douteuses	0,00	127.297,54
	• Autres réserves disponibles	0,00	247.893,52
V.	BÉNÉFICE REPORTÉ DE L'EXERCICE EN COURS	0,00	0,00
VI.	SUBSIDES EN CAPITAL	2.251.860.754,86	1.981.068.735,11

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

VII.	PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	173.191.418,48	178.103.824,41
A	Prépensions, licenciements conventionnels et autres départs	116.077.772,59	120.680.715,04
B	Charges fiscales	1.527.249,15	0,00
C	Risques et charges	11.210.542,00	18.840.542,00
D	Autres risques et charges		
	• Provision pour sinistres à régler aux tiers	14.382.026,06	13.268.969,19
	• Provision heures à récupérer	14.553.541,76	13.332.134,33
	• Provision pour litiges en cours	6.496.957,42	5.141.027,16
	• Provision pour litige social	1.545.184,89	964.129,13
	• Provision environnementale	7.398.144,61	5.876.307,56

DETTES

VIII.	DETTES À PLUS D'UN AN	61.550.307,68	66.994.388,95
A	Dettes financières		
	3. Dettes de location-financement et assimilés	55.500.000,01	57.550.894,88
	4. Établissements de crédit	6.000.000,00	9.400.000,00
C	Acomptes reçus sur commande	0,00	0,00
D	Autres dettes	50.307,67	43.494,07
IX.	DETTES À UN AN AU PLUS	292.997.749,11	262.697.216,30
A	Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.450.894,86	49.125.936,33
B	Dettes financières - Établissements de crédit	0,00	0,00
C	Dettes commerciales - Fournisseurs	175.431.332,85	123.191.413,35
D	Acomptes reçus	1.971.687,62	1.973.860,35
E	Dettes fiscales, salariales et sociales	109.103.717,21	87.449.041,67
F	Autres dettes	1.040.116,57	956.964,60
X.	COMPTES DE RÉGULARISATION	48.202.983,49	46.749.371,17

TOTAL DU PASSIF	2.957.586.630,93	2.665.046.852,98
------------------------	-------------------------	-------------------------

Arrêté par le Conseil d'administration en séance du 7 avril 2020

L'Administrateur-directeur général,
Briec de MEEÛS

Le Président du Conseil d'administration,
Merlijn ERBUER

Examen du bilan au 31 décembre 2019

ACTIFS IMMOBILISÉS

I.	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0,00
	Frais de restructuration	9.814.152,39
	Amortissement	-9.814.152,39
II.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	44.050.903,65
	Frais de développement	115.998.492,81
	Amortissement sur frais de recherches et développement	-86.704.050,50
	Licences, concessions et droits d'usage	33.123.053,73
	Amortissement sur licences, concessions et droits d'usage	-18.366.592,39
III.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.150.445.864,57
A	Terrains et constructions	903.030.919,04
	• Terrains	64.145.291,70
	• Constructions	407.695.377,70
	- Bâtiments	758.984.066,00
	- Amortissement	-351.288.688,30
	• Réseaux des câbles, lignes, voies et sites propres bus	431.190.249,64
	- Réseaux des câbles, lignes, voies et sites propres bus	939.027.422,43
	- Amortissement	-507.837.172,79
B	Installations, machines et outillage	113.088.951,62
	- Installations, machines et outillage	474.271.783,31
	- Amortissement	-361.182.831,69
C	Mobilier, matériel roulant et pièces unbw	647.927.991,76
	• Mobilier et matériel de bureau	2.515.683,76
	- Mobilier et matériel de bureau	32.153.034,70
	- Amortissement	-29.637.350,94
	• Matériel roulant d'exploitation	645.412.308,00
	- Rames de métro	643.739.586,14
	- Amortissement	-478.316.095,17
	- Tramway	655.839.064,03
	- Amortissement	-340.544.998,08
	- Autobus	279.809.474,92
	- Amortissement	-135.501.503,15
	- Autre matériel roulant	51.169.816,30
	- Amortissement	-30.783.036,99
D	Location-financement et droits similaires	134.412.431,15
	• Machines/Outillage	0,00
	- Machines/Outillage	72.112,22
	- Amortissement	-72.112,22
	• Rames de métro	0,00
	- Rames de métro	0,00
	- Amortissement	0,00
	• Tramways	134.412.431,15
	- Tramways	162.894.709,34
	- Amortissement	-28.482.278,19
E	Autres immobilisations corporelles:	12.627.300,09
	• Bâtiments pris en location	196.875,78
	- Bâtiments pris en location	374.525,63
	- Amortissement	-177.649,85
	• Commerces stations	1.270.841,59
	- Commerces stations	1.575.036,08
	- Amortissement	-304.194,49
	• Terrains et bâtiments donnés en location	870.990,32
	- Terrains donnés en location	457.666,42
	- Bâtiments donnés en location	604.265,30
	- Amortissement	-190.941,40
	• Matériel roulant	0,00
	- Matériel roulant	700.558,97
	- Amortissement	-700.558,97

Examen du bilan au 31 décembre 2019

ACTIFS IMMOBILISÉS (SUITE)

	• Terrains cédés en emphytéose	10.288.592,40
	- Terrains cédés en emphytéose	10.659.460,00
	- Réduction de valeur	-370.867,60
	• Bâtiments cédés en emphytéose	0,00
	- Bâtiments cédés en emphytéose	0,00
	- Amortissement	0,00
F	Immobilisations en cours et acomptes versés	339.358.270,91
IV.	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	90.643.267,26
A	Entreprises liées	73.416.500,00
	a) MEDIA TRANSPORT BRUSSELS -Acquisition	0,00
	b) CITEO SADP -Acquisition	73.416.500,00
B	Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	1.254.689,55
	a) TRANSURB CONSULT - Acquisition	495.787,05
	TRANSURB CONSULT - Réduction de valeur	0,00
	b) OPTIMOBIL - Acquisition	49.500,00
	c) TRANSAMO -Acquisition	0,00
	d) BELGIAN MOBILITY CARD -Acquisition	709.402,50
C	Autres immobilisations financières	67.984,32
	PHILIPPINES -Acquisition	0,00
	PHILIPPINES -Réduction de valeur	0,00
	TRANSAMO - Acquisition	129.600,00
	TRANSAMO - Réduction de valeur	-61.615,68
	CREDIT OUVRIER - Acquisition	23.761,24
	CREDIT OUVRIER - Réduction de valeur	-23.761,24
D	Créances et cautionnements en numéraire	15.904.093,39

ACTIFS CIRCULANTS

V.	CRÉANCES À PLUS D'UN AN	956.179,30
B	Autres créances	956.179,30
VI.	STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	37.506.896,81
A	Stocks	37.506.896,81
	1. Approvisionnements	34.530.360,33
	2. Fabrications et travaux en cours	2.976.536,48
VII.	CRÉANCES À UN AN AU PLUS	587.302.457,57
A	Créances commerciales	92.511.999,02
	• Clients	89.619.534,03
	• Fournisseurs (débiteurs)	1.336.328,98
	• Factures à établir	555.722,26
	• Note de crédit à recevoir	991.341,05
	• Acomptes versés	0,00
	• Créances douteuses	9.072,70
B	Autres créances	494.790.458,55
	• Personnel	278.313,91
	• T.V.A. à récupérer	15.896.829,47
	• Quote-part de l'État dans les intérêts sur emprunts	0,00
	• Rémunérations du personnel détaché	-39.680,19
	• Solde de la subvention d'exploitation à recevoir	457.393.495,16
	• Divers	21.261.500,20
VIII.	PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	0,00
IX.	VALEURS DISPONIBLES	24.546.962,18
X.	COMPTES DE RÉGULARISATION	22.134.099,59

TOTAL DE L'ACTIF	2.957.586.630,93
-------------------------------	-------------------------

Examen du bilan au 31 décembre 2019

CAPITAUX PROPRES

I. CAPITAL	37.000.000,00
IV. RÉSERVES	92.783.417,31
A Réserve légale	3.700.000,00
D Réserves disponibles	89.083.417,31
• Fonds d'investissement	89.083.417,31
• Fonds d'intérêts et de créances douteuses	0,00
• Autres réserves disponibles	0,00
V. BÉNÉFICE REPORTÉ DE L'EXERCICE EN COURS	0,00
VI. SUBSIDES EN CAPITAL	2.251.860.754,86

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

VII. PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	173.191.418,48
A Provision pour pensions et autres obligations similaires	116.077.772,59
B Provision pour charges fiscales	1.527.249,15
C Provision constituée pour couvrir le coût probable des regroupements des ateliers et services administratifs	11.210.542,00
D Autres risques et charges	44.375.854,74
• Provision pour sinistres à régler aux tiers	14.382.026,06
• Provision pour litiges en cours	6.496.957,42
• Provision pour heures à récupérer	14.553.541,76
• Provision pour litige social	1.545.184,89
• Provision environnementale	7.398.144,61

DETTES

VIII. DETTES À PLUS D'UN AN	61.550.307,68
A Dettes financières	61.500.000,01
3. Dettes de location-financement et assimilés	55.500.000,01
4. Établissements de crédit	
Emprunts à long terme pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	6.000.000,00
C Acomptes reçus sur commande	0,00
D Autres dettes	50.307,67
IX. DETTES À UN AN AU PLUS	292.997.749,11
A Dettes à plus d'un an échéant dans l'année:	5.450.894,86
• Dettes de location-financement mobilier	2.050.894,86
• Remboursements dont l'échéance se situe en 2020 sur les emprunts à long terme pris pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	3.400.000,00
B Dettes financières - Établissements de crédit	0,00
C Dettes commerciales	175.431.332,85
D Acomptes reçus	1.971.687,62
E Dettes fiscales, salariales et sociales	109.103.717,21
F Autres dettes	1.040.116,57
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	48.202.983,49

TOTAL DU PASSIF	2.957.586.630,93
------------------------	-------------------------

SITUATION DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2019

Année des emprunts	Montant des emprunts	Montant à rembourser au-delà du 31 déc. 2018	Remboursement au cours de l'année 2019	Montant à rembourser au-delà du 31 déc. 2019	Remboursement au cours de l'année 2020	Montant à rembourser au-delà du 31 déc. 2020	Montant à rembourser à partir du 01/01/2021 jusqu'au 31/12/2024	Montant à plus de 5 ans
1984	12.394.676,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.552.326,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1985	6.841.861,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6.792.282,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	12.146.782,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1986	1.536.939,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1987	7.064.965,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.948.956,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1990	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1991	46.881.741,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	5.275.056,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1992	26.499.817,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	54.933.205,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1993	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1994	34.754.672,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	35.250.459,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1995	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1996	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1997	49.578.704,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998	51.685.799,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1999	83.589.696,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2004	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2005	21.000.000,00	2.800.000,00	1.400.000,00	1.400.000,00	1.400.000,00	0,00	0,00	0,00
2006	58.320.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007	30.000.000,00	10.000.000,00	2.000.000,00	8.000.000,00	2.000.000,00	6.000.000,00	6.000.000,00	0,00
2008	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2009	43.000.000,00	43.000.000,00	43.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2011	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2012	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2013	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2015	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	816.054.912,57	55.800.000,00	46.400.000,00	9.400.000,00	3.400.000,00	6.000.000,00	6.000.000,00	0,00

Résultats au 31 décembre 2019

RÉSULTATS D'EXPLOITATION		2019	2018
II.	COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS	1.055.413.887,34	985.745.178,04
A	Approvisionnements et marchandises	49.106.704,01	44.752.798,52
	1. Achats et sous-traitances générales	51.026.094,43	55.234.249,34
	2. Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	-1.919.390,42	-10.481.450,82
B	Services et biens divers	172.288.937,26	153.943.211,30
C	Rémunérations, charges sociales et pensions	623.896.679,53	564.433.406,38
D	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	211.185.004,65	206.867.083,45
E	Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	-10.868.936,89	14.992.250,00
F	Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations -)	-4.912.405,93	-18.036.361,23
G	Autres charges d'exploitation	13.390.464,00	12.374.056,55
H	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	0,00	0,00
I	Charges d'exploitation non récurrentes	1.327.440,71	6.418.733,07

RÉSULTATS FINANCIERS

V.	CHARGES FINANCIÈRES	6.892.661,69	3.272.390,32
A	Charges des dettes récurrentes	2.110.683,41	2.330.909,45
B	Réductions de valeur sur actifs circulants récurrentes autres que ceux visés sub. II. E (dotations +, reprises -)	9.707,63	8.729,48
C	Autres charges financières récurrentes	4.771.739,00	915.635,17
D	Charges financières non récurrentes	531,65	17.116,22

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

X.	IMPÔTS	790.973,70	776.707,28
-----------	---------------	-------------------	-------------------

TOTAL DES CHARGES	1.063.097.522,73	989.794.275,64
--------------------------	-------------------------	-----------------------

RÉSULTAT DE L'EXERCICE

XI.	BÉNÉFICE	350.100,27	20.011.551,27
------------	-----------------	-------------------	----------------------

Résultats au 31 décembre 2019

RÉSULTATS D'EXPLOITATION		2019	2018
I.	VENTES ET PRESTATION	846 242 916,37	794.918.565,53
A	Chiffre d'affaires: recettes du trafic	285.787.870,86	276.417.242,65
B	Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	-1.338.827,19	4.578.610,64
C	Production immobilisée	73.630.613,60	61.688.868,54
D	1. Autres produits d'exploitation	96.326.327,33	177.078.691,73
	2. Intervention de la Région de Bruxelles-Capitale dans les frais de fonctionnement	387.971.000,00	274.968.000,00
E	Produits d'exploitation non récurrents	3.865.931,77	187.151,97
RÉSULTATS FINANCIERS			
IV.	PRODUITS FINANCIERS	217.204.706,63	214.887.261,38
A	Produits des immobilisations financières récurrentes	29.836,98	34.048,05
B	Produits des actifs circulants récurrents	744.565,45	730.476,36
C	Autres produits financiers récurrents dont les subsides en intérêts et capital octroyés par la Région de Bruxelles-Capitale	216.430.304,20	214.012.456,33
D	Autres produits financiers non récurrents	0,00	110.280,64
TOTAL DES PRODUITS		1.063.447.623,00	1.009.805.826,91

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

A	Résultat à affecter		
	1. Bénéfice de l'exercice à affecter	350.100,27	20.011.551,27
C	Affectation aux capitaux propres		
	1. Fonds d'investissement	350.100,27	20.011.551,27
F	Bénéfice à distribuer		
	3. Autres allocataires		



Annexe

I. à III. ÉTATS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Frais de restructuration et de développement	Concessions, brevets, licences, etc.	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages
Valeur d'acquisition				
• Au terme de l'exercice précédent	92.295.784,06	26.494.843,84	1.692.079.674,86	451.247.651,66
• Mutation de l'exercice				
- Acquisitions (y compris production immobilisée)	0,00	0,00	0,00	0,00
- Cessions et désaffectations	0,00	0,00	-8.641.646,83	-109.542,46
- Transferts d'une rubrique à une autre	33.516.861,14	6.628.209,89	78.718.752,10	23.133.674,11
• Au terme de l'exercice	125.812.645,20	33.123.053,73	1.762.156.780,13	474.271.783,31
Amortissements et réductions de valeur				
• Au terme de l'exercice précédent	-68.066.449,31	-12.094.538,37	-790.390.910,10	-330.550.951,59
• Mutations de l'exercice				
- Actés	-28.451.753,58	-6.272.054,02	-74.500.574,68	-30.730.417,03
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	0,00	0,00	5.765.623,69	98.219,23
- Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	0,00	0,00	0,00	-317,70
• Au terme de l'exercice	-96.518.202,89	-18.366.592,39	-859.125.861,09	-361.182.831,69
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	29.294.442,31	14.756.461,34	903.030.919,04	113.088.951,62

	Mobilier et matériel roulant	Location- financement et droits similaires (mobilier et matériel roulant)	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés
Valeur d'acquisition				
• Au terme de l'exercice précédent	1.581.981.999,89	162.966.821,56	13.808.904,50	176.272.201,08
• Mutation de l'exercice				
- Acquisitions (y compris production immobilisée)	894.451,89	0,00	0,00	397.751.896,81
- Cessions et désaffectations	-12.271.197,53	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	92.105.721,84	0,00	562.607,90	-234.665.826,98
• Au terme de l'exercice	1.662.710.976,09	162.966.821,56	14.371.512,40	339.358.270,91
Amortissements et réductions de valeur				
• Au terme de l'exercice précédent	-960.573.052,98	-23.900.255,85	-1.505.391,07	0,00
• Mutations de l'exercice:				
- Actés	-66.480.811,18	-4.654.134,56	-238.821,24	0,00
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	12.271.197,53	0,00	0,00	0,00
- Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	317,70	0,00	0,00	0,00
• Au terme de l'exercice	-1.014.782.984,33	-28.554.390,41	-1.744.212,31	0,00
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	647.927.991,76	134.412.431,15	12.627.300,09	339.358.270,91

IV. ÉTAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (RUBRIQUE 28 DE L'ACTIF)

1. Participations, actions et parts (rubrique 280/2/4)	74.739.173,87
• Montant au terme de l'exercice précédent	74.739.705,52
• Mutation de l'exercice:	
- Acquisitions	0,00
- Cessions	0,00
- Réduction de valeur sur participation (dotations)	-531,65
- Réduction de valeur sur participation (reprises)	0,00
- Transfert d'une rubrique à l'autre	0,00
2. Créances (rubrique 288 Garanties)	15.904.093,39
• Montant au terme de l'exercice précédent	16.754.988,27
• Mutations de l'exercice	
- Augmentations	0,00
- Remboursements	-850.894,88

VIII. SITUATION DU CAPITAL

Le capital est de 37 millions d'EUR pour 140.000 parts sociales. **37.000.000,00**

IX. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Provision pour sinistres à régler aux tiers (rubrique 166 du passif)	14.382.026,06
Provisions sociales, fiscales et pour autres risques et charges (rubriques 16)	158.809.392,42

X. ÉTAT DES DETTES

Ventilation des dettes à l'origine à plus d'un an	67.001.202,54
• Durée résiduelle d'un an au plus:	5.450.894,86
- Établissements de crédit - dettes en compte emprunt	3.400.000,00
- Dettes de location-financement et assimilés	2.050.894,86
• Durée résiduelle de plus d'un an mais de cinq ans au plus:	61.550.307,68
- Établissements de crédit	6.000.000,00
- Autres dettes	50.307,67
- Dettes de location-financement et assimilés	55.500.000,01
• Durée résiduelle de plus de cinq ans:	0,00
- Établissements de crédit	0,00
- Autres dettes	0,00
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9.400.000,00
• Dettes à plus d'un an:	
- Établissements de crédit	6.000.000,00
• Dettes à un an au plus:	
- Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	3.400.000,00
Dettes fiscales, salariales et sociales	109.103.717,21
• Impôts (rubriques 450/3 du passif)	
- Dettes fiscales non échues	9.654.058,91
• Rémunérations et charges sociales (rubrique 454/9 du passif)	
- Dettes envers l'Office national de sécurité sociale et autres dettes salariales et sociales	99.449.658,30

XI. COMPTES DE RÉGULARISATION (RUBRIQUE 492/3/7 DU PASSIF)	48.202.983,49
Charges à payer	0,00
Intérêts courus non échus	329.454,45
Produits à reporter - SEB Lease	7.817.445,52
Factures établies par anticipation	0,00
Loyers encaissés anticipativement	325.874,10
Recettes du trafic encaissées d'avance	39.730.209,42

XII. INDICATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Effectif au 31 décembre 2019	9.420
- Ouvriers	6.631
- Employés	2.567
- Personnel de direction	222

Total des charges de rémunérations	623.896.679,53
Réduction des cotisations sociales imputées en autres produits d'exploitation	-12.521.611,58

Charges de rémunérations totales nettes	611.375.067,95
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée en dépenses d'exploitation;	556.654.402,72
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux refacturée pour les agents détachés à l'Administration régionale;	8.845.789,75
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée sur la dotation spécifique sécurité;	12.814.025,27
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée en investissement;	0,00
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée en investissement;	32.454.472,82
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée sur les travaux à charges des tiers;	606.377,39
- quote-part des rémunérations et avantages sociaux imputée aux contrats de premier emploi	0,00

Ventilation des charges entre actifs et non actifs

• Charges relatives au personnel actif	591.035.041,92
Rémunérations payées pendant l'année	405.240.655,56
Les charges sociales de caractère légal atteignent (sous déduction des réductions de cotisations sociales pour un montant de 12.521.611,58 EUR). Elles comprennent :	113.535.019,70
- les cotisations patronales à la sécurité sociale des travailleurs;	
- les charges des accidents du travail;	
- le salaire hebdomadaire et le salaire mensuel garantis;	
- le paiement des rémunérations correspondant aux congés pour événements familiaux et à l'accomplissement d'obligations civiques;	
- les crédits d'heures pour l'enseignement de promotion sociale;	
- l'intervention de la société dans le prix d'abonnements S.N.C.B.;	
- les indemnités pour déplacements au service médical du travail;	
- les indemnités compensatoires de préavis;	
- les frais d'entretien des vêtements de travail.	

Le total des charges sociales de caractère légal représente 28,02 % des rémunérations.

Autres avantages conventionnels accordés au personnel	72.259.366,66
- masse d'habillement	523.616,77
- secours en cas de maladie	5.542.441,95
- tickets - restaurants	13.775.923,08
- assurance hospitalisation	3.991.512,44
- assurance groupe pension	36.499.229,56
- assurance maladie-invalidité (cami)	6.403.368,09
- service social	3.347.721,31
- primes diverses	736.677,30
- allocation au fonds syndical	1.377.730,86
- allocation d'attente réduite à charge de l'O.N.Em.	-279.945,00
- provisions primes diverses	341.090,30

Ces avantages extra-légaux représentent 14,16 % des rémunérations.

• Charges relatives au personnel non actif (pensionné, prépensionné ou bénéficiaire du système de départ anticipé)	20.340.026,03
Les charges relatives au personnel non actif couvrent :	
- l'indemnité complémentaire octroyée aux prépensionnés et travailleurs âgés mis au chômage;	20.290.959,91
- l'allocation complémentaire aux agents pensionnés ainsi qu'aux veuves et orphelins;	49.066,12
L'ensemble des charges légales et extralégales pour les non-actifs se chiffre ainsi à 5,02 % des rémunérations.	

• Réductions de valeur	-10.868.936,89
Stocks et commandes en cours	
- Dotations	0,00
- Reprises	-2.185.914,48
Créances commerciales	
- Dotations	5.371.479,30
- Reprises	-14.054.501,71
• Provisions pour risques et charges	-4.912.405,93
- Dotations	32.200.606,10
- Utilisations et reprises	-37.113.012,03
• Autres charges d'exploitation	13.390.464,00
- Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	2.352.660,40
- Autres charges	11.037.803,60

XIII. INDICATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS FINANCIERS

• Autres produits financiers	216.430.304,20
- Subsidés en capital	213.679.961,55
- Subsidés en intérêts	2.034.406,17
- Autres produits financiers	715.936,48
• Réductions de valeurs sur actifs circulants	9.707,63
- Dotations	31.221,47
- Reprises	-21.513,84

XV. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Impôts et précomptes dus ou versés	790.973,70
--	------------

XVI. AUTRES TAXES ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

• Taxe sur la valeur ajoutée portée en compte	
- à l'entreprise (déductible)	123.270.054,69
- par l'entreprise	83.629.751,98
• Montants retenus à charge de tiers	
- précompte professionnel	75.416.588,60
- précompte mobilier	785.802,57

XVII. INDICATIONS RELATIVES AUX DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

• Engagements au 31 décembre 2019	
- engagements d'acquisition	869.142.663,80
- engagement et recours liés aux produits dérivés	191.297,77
- cautions reçues de tiers	272.608.468,49
- cautionnements donnés pour notre compte	1.688.981,15
- créanciers de loyers et redevances	0,00
- engagements de la Région	52.770.799,05
- valeur des titres de transport remis en consignation au personnel et aux tiers vendeurs	1.268.770,00
- dette garantie par la Région	9.653.335,66

• Régime complémentaire de pension

Il s'agit d'une pension complémentaire octroyée à l'ensemble des membres du personnel pensionnés et à leurs ayants droit. Celle-ci résulte d'une convention collective et octroie à chaque agent pensionné en vie à l'âge de la retraite une rente viagère et au décès de l'agent une rente de survie aux ayants droit. Cette rente viagère ou de survie peut être convertie en capital.

Ce régime est géré dans le cadre d'une assurance groupe conclue auprès d'Ethias; celle-ci s'est substituée, sans octroi d'avantages nouveaux au fonds de pension interne anciennement en vigueur et qui était caractérisé par l'absence de réserves financières et la prise en charge sur l'exercice des coûts induits par les rentes octroyées.

L'assureur a confirmé que les avoirs financiers actuels d'origine patronale couvrant ces promesses de pensions complémentaires s'élèvent au 31/12/2019 à 271.564.155 EUR compte tenu des versements légaux requis, des prélèvements effectués et des intérêts générés.

XIX. INDICATIONS RELATIVES AUX ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

Rémunérations directes à charge du compte de résultats

BENEFICIAIRE	FONCTION	MONTANT BRUT ANNUEL (EN €)
BALCAEN Patrick	administrateur	0,00
BARGHOUTI Rachid	administrateur	1.186,13
BELKHATIR Naima	administratrice	0,00
BEN MOHA Ismaël	administrateur	0,00
BOUJIDA Omar	administrateur	1.841,84
COCHEZ Geert	Chargé de mission du comité de gestion	1.662,57
DE MAESENEER Simon	Commissaire du gouvernement de la région Bruxelles-Capitale	6.887,79
de MEEÛS Briec	administrateur, directeur général	0,00
DE SCHRUIJVER Marie Julie Jeanne	administratrice	0,00
DE VALKENEER Delphine	administrateur	431,32
DELBECQUE Denis	administrateur	862,64
DÖNMEZ Ibrahim	administrateur	539,15
ECKER Christian Marc Jean	administrateur	2.748,19
EL OUAKILI Ibrahim	administrateur	0,00
ERBUER Merlijn	Président	0,00
GUENNED Abbès	commissaire du gouvernement de la région Bruxelles-Capitale	7.362,81
HACKEN Laurent	administrateur	1.186,13
HANA Suzanne	administrateur	0,00
HENDERICK Vincent	administrateur	2.841,45
LAUWERS Kris	administrateur, directeur général adjoint	0,00
LIBERT Valérie	administrateur	539,15
LOBJOIS Morgane	administratrice.	1.293,96
LOWETTE Karel	Chargé de mission du gouvernement de la Région de Bruxelles -Capitale.	8.078,40
MARGAUX Odile	administratrice.	2.625,79
MAHLA Samir	administrateur.	0,00
MBAYOKO MAKAWAGA Gisèle	administratrice.	0,00
MONSEMPO Ntonga	administrateur.	1.401,79
MOSTEFA Lotfi	vice-président.	11.934,00
PETIT Joëlle	administratrice.	0,00
PILLOIS Matthieu	administrateur.	0,00
RAISS Saliha	administratrice.	0,00
RIGA Vincent	Commissaire du gouvernement de la région Bruxelles-Capitale.	0,00
RYCKALTS Thomas	Président.	12.240,00
TEMMERMAN Sofie	administrateur.	754,81
THOMMES Lara	administratrice.	1.078,30
TIMMERMANS Robert	administrateur.	2.625,79
VANDEBORGHT Céline	administratrice	0,00
VANHAVERBEKE Lieselot	administrateur.	1.078,30

Avantages et frais de représentation payés par la STIB

En application de la note GM n° CA-11/2014 du 21.10.2014, les avantages et frais de représentation sont repris tels que décrits ci-dessous :

Le président du Conseil d'administration dispose annuellement d'un budget maximum de 3.000 € destiné à couvrir les frais de représentation qu'il aurait à exposer dans l'exercice de son mandat, les frais de représentation de la STIB à l'étranger non compris.

Le président du conseil d'administration n'a pas utilisé ce budget en 2019.

La STIB a souscrit à une police d'assurance responsabilité des administrateurs (Directors and Officers Liability Insurance (D&O)) couvrant notamment la faute professionnelle, c'est-à-dire toute erreur de fait ou de droit, fausse représentation, déclaration ou rapport inexact, infraction aux dispositions légales ou statutaires, tout acte ou omission, négligence ou manquement aux devoirs de leurs fonctions, commis ou prétendument commis par tout assuré, individuellement ou autrement, dans le cadre des fonctions qui justifient sa qualité d'assuré ou toute allégation introduite contre lui uniquement en raison de sa qualité d'assuré.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent un iPad à leur disposition aux fins entre autres d'accéder aux documents des conseils et des comités.

Le président, le vice-président, le chargé de mission, les commissaires du Gouvernement et tous les membres du Conseil d'administration bénéficient d'un libre-parcours sur le réseau de la STIB. Aucun membre des organes de gestion ne dispose de carte de crédit, d'assurance de groupe ou de tickets-restaurant en tant que mandataire public.

Modification des rémunérations des membres des organes de gestion à partir du 1^{er} janvier 2018.

Par arrêté du 7 septembre 2017 portant exécution de l'article 5 de l'ordonnance du 12 janvier 2006 relative à la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois, le Gouvernement de la RBC a fixé des limites avec montants maximum.

Cet arrêté est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

En date du 15 janvier 2018, les organes de gestion ont aligné les émoluments des mandataires sociaux de la STIB aux montants fixés par l'arrêté.

XX. RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION

Les règles d'évaluation sont établies conformément de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du code des sociétés.

Frais de restructuration

La société a la faculté de mettre en œuvre d'éventuelles mesures de restructuration. Conformément à la législation, les charges induites pourront être actées comme frais de restructuration lorsqu'il s'agit de charges engagées dans le cadre d'une modification substantielle de l'organisation de l'entreprise, nettement circonscrites et qui ont un impact favorable et durable sur l'efficacité de l'entreprise. La législation prévoit un amortissement en maximum 5 ans.

Immobilisations financières

Les participations, actions et parts sont portées à l'actif à leur valeur d'acquisition sous déduction des montants restant éventuellement à libérer et des moins-values certaines et durables. Ce poste comprend également la participation de la société dans le capital des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation ainsi que les créances et cautionnements en numéraire et les sommes déposées à titre de garanties. Un montant de 550.894,00 EUR à titre de garantie dans le cadre d'un financement alternatif réalisé.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Tous les biens repris dans les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'un inventaire détaillé. Les immobilisations sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'apport, à leur prix d'acquisition ou à leur prix de revient, déduction faite des amortissements et réductions de valeur y afférents.

Les amortissements sont calculés selon la durée de vie et les pourcentages ci-après. Par transformations, il faut entendre aussi réparations et aménagements.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	DURÉE DE VIE	% / AN
Frais de recherche et développement	5 ans	20
	1 an	100
Concessions, brevets, licences	5 ans	20
	1 an	100
Terrains et constructions		
- Terrains	illimitée	
Bâtiments		
- Acquisitions	40 ans	2,5
- Transformations	20 ans	5
- Aménagements	10 ans	10
- Appointements	1 an	100
- Agences commerciales - acquisitions	20 ans	5
- Agences commerciales - transformations	10 ans	10
- Installations sur réseaux y compris sanisettes - acquisitions	20 ans	5
- Installations sur réseaux y compris sanisettes - transformations	10 ans	10
Réseaux (1)		
- Voies	25 ans	4
- Lignes	10 ans	10
- Câbles et sous-stations	20 ans	5
- Câbles et sous-stations- transformations	10 ans	10
- Signalisation	20 ans	5
- Signalisation - transformations	10 ans	10
- Site propre bus	10 ans	10
- Réseaux - micro-investissement et appointements	1 an	100
Installations, machines et outillages		
- Gros équipements	20 ans	5
- Machines et équipements	10 ans	10
- Equipement de gestion y compris billettique, perception - acquisition	10 ans	10
- Equipement de gestion y compris billettique, perception - transformation	5 ans	20
- Informatique industrielle - acquisition	10 ans	10
- Informatique industrielle - transformation	5 ans	20
- Outillage divers y compris les appareillages de mesure	5 ans	20
- Informatique de gestion	5 ans	20
Articles stockés stratégiques et/ou réparables (UNBW) (2)		
- UNBW Métro et métro ZRP	16 ans	6,3
- UNBW Trams 7000/7800/7900	1 an	100
- UNBW Trams 2000 et trams ZRP	12 ans	8,3
- UNBW Trams 3000	13 ans	7,7
- UNBW Bus standard / articulés / A500	1 an	100
- UNBW Bus A300 Diesel	2 ans	50,0
- UNBW Bus A300 Gaz	1 an	100
- UNBW Bus Jonckheere	5 ans	20,0
- UNBW Midibus A308	6 ans	16,7
- UNBW Evobus, A330 et O530G	7 ans	14,3
- UNBW Minibus	1 an	100
- UNBW Maintenance infrastructures (voies, lignes et câbles, ...)	9 ans	11,1
Mobilier et matériel de bureau		
- Mobilier et matériel de bureau y compris les appareils de communication	5 ans	20
Métro		
- Acquisitions	35 ans	2,9
- Transformations d'une durée de vie \geq 17 ans	17 ans	5,9
- Grande révision	8 ans	12,5
- Petite révision	4 ans	25,0
- Transformations d'une durée de vie $<$ 17 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100

Tramways		
- Acquisitions	35 ans	2,9
- Transformations d'une durée de vie ≥ 17 ans	17 ans	5,9
- Transformations d'une durée de vie < 17 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100
Autobus		
- Acquisitions	13 ans	7,7
- Transformations d'une durée de vie ≥ 6 ans	6 ans	16,6
- Transformations d'une durée de vie < 6 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100
Minibus handicapés		
- Acquisitions	8 ans	12,5
- Transformations d'une durée de vie ≥ 4 ans	4 ans	25
- Transformations d'une durée de vie < 4 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100
Véhicules utilitaires ferrés		
- Acquisitions	35 ans	2,9
- Transformations d'une durée de vie ≥ 17 ans	17 ans	5,9
- Grande révision	8 ans	12,5
- Petite révision	4 ans	25,0
- Transformations d'une durée de vie < 17 ans	1 an	100
- Appointements et entretien	1 an	100
Véhicules utilitaires sur pneu		
- Acquisitions	10 ans	10
- Transformations d'une durée de vie ≥ 5 ans	5 ans	20
- Transformations d'une durée de vie < 5 ans	1 an	100
Automobiles	5 ans	20
Matériel ferré détenu en leasing	35 ans	2,9
Bâtiments pris en location		
- Transformations	20 ans	5
- Aménagements	10 ans	10

(1) Réseaux

L'ensemble de la gestion des réseaux voies, lignes aériennes, câbles et site bus fait l'objet d'une ventilation par unités d'œuvre simple, à savoir les mètres courants. À chacun de ces mètres, nous avons associé sa vétusté exprimée en années d'utilisation et donc d'amortissement industriel réalisé. Cette méthodologie assure le suivi précis de tout tronçon faisant l'objet d'un renouvellement et prend en compte les éventuelles réductions de valeurs et utilisations/reprises des subsides en capital associées auxdits biens.

(2) Articles stockés stratégiques et/ou réparables (UNBW)

Des articles sont considérés comme stratégiques lorsqu'ils sont acquis en même temps que les véhicules auxquels ils se rapportent, soit pour des questions de fabrications en séries spécifiques, de délais particulièrement longs de réapprovisionnement ou de coûts anormalement élevés, s'ils devaient être acquis ultérieurement. Des articles sont considérés comme réparables lorsque ces articles, du fait de leur réparation en externe ou en interne, parcourent plusieurs cycles d'utilisation pendant leur durée de vie et auxquels sont associés un code de réparation atelier et un statut bloqué à la recommandation. L'ensemble des articles détenus en stock a fait l'objet d'un examen technique afin de classer ceux-ci soit en pièces de consommation courante (HIBE) gérées en quantité et valeur en stock, soit comme articles UNBW gérés en quantité en stock mais avec valorisation non plus en stock mais dans les présentes immobilisations. Les pièces UNBW ont alors été triées en différentes catégories selon le type de matériel auquel elles se rapportent et chacune de ces catégories de biens fait alors l'objet d'un amortissement en fonction de la moitié de la durée de vie restant à amortir des véhicules concernés les plus récents.

Stocks

Les pièces d'approvisionnement font l'objet d'un inventaire physique permanent et sont valorisées au prix moyen pondéré, compte tenu des prix d'acquisition ou des coûts de revient appliqués à chaque entrée.

Les en-cours de fabrication sont repris au coût de revient.

Les articles sont classifiés techniquement en deux grandes catégories :

- les articles stratégiques et réparables UNBW
- les articles de consommation normale HIBE

Tout en maintenant une gestion centralisée en SAP de tous les articles en quantités, qu'ils soient HIBE ou UNBW, seuls les articles de consommation (HIBE) restent valorisés en stock. La valeur des articles stratégiques et/ou réparables est, elle, transférée en immobilisations pour y faire l'objet d'un amortissement. Tous les articles font l'objet d'un examen des taux de rotation et de l'obsolescence. Cet examen donne lieu à des déclassements éventuels ou à des réductions de valeur.

Une réduction de valeur individualisée est appliquée sur tous les articles n'ayant plus eu de consommation, selon le tableau ci-dessous :

ARTICLES SANS CONSOMMATION	TAUX RÉD. DE VALEUR EN %
entre 2 et 3 ans	30
entre 3 et 4 ans	60
entre 4 et 5 ans	75
entre 5 et 6 ans	90
plus de 6 ans	100

En sus, tous les articles consommés font l'objet d'un calcul de rotation (calculé sur une moyenne de deux ans) et génèrent individuellement une réduction de valeur, conformément au tableau repris ci-après :

TAUX DE ROTATION SAP MOYEN	TAUX RÉD. DE VALEUR EN %
stock consommé en < 3 ans	0
stock consommé entre 3 et 4 ans	4
stock consommé entre 4 et 5 ans	10
stock consommé entre 5 et 6 ans	14
stock consommé entre 6 et 7 ans	18
stock consommé entre 7 et 8 ans	30
stock consommé entre 8 et 9 ans	40
stock consommé entre 9 et 10 ans	50
stock consommé entre 10 et 20 ans	70
stock consommé sur plus de 20 ans	100

Il est à souligner toutefois que les articles sont maintenus dans le système SAP pour leur prix moyen pondéré normal avant réduction de valeur afin de permettre le calcul correct des prix de revient. La réduction de valeur étant globalisée et déduite du stock global.

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles donnent lieu à des réductions de valeur en cas d'incertitude quant à leur réalisation.

Provision pour risques et charges

Cette provision de 11.210.542 EUR couvre le coût probable des déménagements liés aux regroupements des ateliers de la direction technique du matériel roulant sur le site de Haren, des frais de stabilité de Demets, de la location temporaire de sites pour le remisage de véhicules (Trams et Bus) et des indemnités des locataires du CCN (suite au rachat du complexe CCN).

Provision pour sinistres à régler aux tiers

Cette provision de 14.382.026,06 EUR est constituée par la société comme « propre assureur ». Elle est valorisée, conformément à la législation en matière d'assurances et aux directives de la B.N.B. via une individualisation de l'ensemble des sinistres antérieurs à 2019 et pour lesquels des débours seraient à supporter raisonnablement par la société dans les années à venir. Cette estimation couvre aussi un forfait de 10% des coûts pour la couverture des frais de gestion interne et externe.

Provision pour heures à récupérer, jours de garde et autres

Une provision de 14.553.541,76 EUR a été constituée conformément à la législation pour couvrir la charge potentielle représentée par l'ensemble des heures prestées par le personnel de l'entreprise, des jours capitalisés, des jours de garde non payés et des jours légaux non reportés. Ces heures sont normalement à récupérer par compensation sur le reste de leur carrière future.

Provision pour la couverture des charges de prépension, licenciement conventionnel et autres départs

Cette couverture des charges de prépensions, de licenciements conventionnels et autres départs s'élève à 115.168.199,54 EUR actualisée. Elle permet entre autres de couvrir les rentes mensuelles à payer entre l'âge de départ anticipé de tous les agents partis au 31/12/2019, selon les conventions et populations concernées, et l'âge de leur départ en pension légale à 65 ans, ainsi que les promesses de pensions individuelles et les indemnités de préavis éventuels.

Provision pour la couverture des litiges

Cette provision s'élève à 8.042.142,31 EUR.

Provision environnementale

Cette provision s'élève à 7.398.144,61 EUR.

Subsides en capital

Ils concernent :

- les interventions financières directes de la Région dans les charges spécifiques de restructuration de la société, d'extension et de modernisation du réseau. Ces subsides sont réduits individuellement et progressivement par imputation au compte de résultats, au rythme de la prise en charge de l'amortissement de ces immobilisations subsidiées ;
- les subsides reçus pour rembourser le capital des emprunts d'investissement pris par la société et ayant pour objet le financement du renouvellement et de la restructuration de son outil d'exploitation. Il a été convenu, dans un souci de clarté, de traiter ce subside, à partir de 1997, comme les autres subsides en capital et de ne plus le prendre en résultat immédiatement. Les subsides reçus de la Région sous forme de dotations directes d'investissement, octroyés dans le cadre des programmes annuels d'investissement, sont dès lors pris en résultat au rythme de l'amortissement industriel global de l'ensemble des immobilisations concernées.

Les autres postes de l'actif ou du passif figurent au bilan à leur valeur comptable ou à leur valeur nominale

XXbis. MODIFICATION DES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DES TRAITEMENTS COMPTABLES

Néant

XXI. PUBLICATION DES EXTRAITS DES ACTES CONSTITUTIFS ET MODIFICATIONS DES STATUTS

Ordonnance du 22 novembre 1990 (Moniteur belge du 28 novembre 1990) relative à l'organisation des transports en commun dans la Région de Bruxelles-Capitale, modifiée par les ordonnances du 19 juillet 1996 (Moniteur belge du 28 août 1996) et du 19 avril 2007 (Moniteur belge du 2 mai 2007). Un arrêté de l'Exécutif de la Région de Bruxelles-Capitale du 6 décembre 1990 (publié au Moniteur belge du 18 décembre 1990) approuve la création et les statuts de la Société des transports intercommunaux de Bruxelles constituée par acte passé le 3 décembre 1990.



Bilan social

I. ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

A. TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Total	Hommes	Femmes
1 Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de travailleurs			
Temps plein	8.367,2	7.533,3	833,9
Temps partiel	930,2	745,6	184,6
Total en équivalents temps plein (ETP)	9.067,9	8.097,9	970,0
Nombre d'heures effectivement prestées			
Temps plein	13.892.153	12.339.010	1.553.143
Temps partiel	1.110.314	986.181	124.133
Total	15.002.467	13.325.191	1.677.276
Frais de personnel			
Temps plein	564.333.895,96	501.241.366,39	63.092.529,57
Temps partiel	45.103.746,08	40.061.147,27	5.042.598,81
Total	609.437.642,04	541.302.513,66	68.135.128,38
Montant des avantages accordés en sus du salaire	14.154.286,81	12.571.837,54	1.582.449,27
2 Au cours de l'exercice précédent			
Nombre moyen de travailleurs en ETP	8.690,9	7.802,5	888,4
Nombre d'heures effectivement prestées	14.329.838	12.795.112	1.534.726
Frais de personnel	550.276.930,20	491.342.270,98	58.934.659,22
Montant des avantages accordés en sus du salaire	13.431.543,25	11.993.024,97	1.438.518,28

	Temps plein	Temps partiel	Total en ETP
3 À la date de clôture de l'exercice			
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	8.545	875	9.203,6
• Par type de contrat de travail			
- Contrat à durée indéterminée	8.388	866	9.040,8
- Contrat à durée déterminée	157	9	162,8
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,0
- Contrat de remplacement	0	0	0,0
• Par sexe et niveau d'études			
- Hommes	7.668	699	8.196,2
de niveau primaire	2.812	417	3.127,2
de niveau secondaire	3.752	206	3.906,4
de niveau supérieur non universitaire	508	25	527,8
de niveau universitaire	596	51	634,8
- Femmes	877	176	1.007,4
de niveau primaire	164	39	192,4
de niveau secondaire	314	52	352,6
de niveau supérieur non universitaire	246	47	282,6
de niveau universitaire	153	38	179,8
• Par catégorie professionnelle			
- Personnel de direction	210	12	219,4
- Employés	2.218	349	2.474,1
- Ouvriers	6.117	514	6.510,1
- Autres	0	0	0,0

B. PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice		
Nombre moyen de personnes occupées	43,3	0
Nombre d'heures effectivement prestées	90.705	0
Frais pour l'entreprise	2.454.790,19	0

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Temps plein	Temps partiel	Total en ETP
A. ENTRÉES			
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	954	11	961,3
• Par type de contrat de travail			
- Contrat à durée indéterminée	788	5	791,6
- Contrat à durée déterminée	166	6	169,7
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,0
- Contrat de remplacement	0	0	0,0
B. SORTIES			
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	438	144	543,1
• Par type de contrat de travail			
- Contrat à durée indéterminée	357	143	461,6
- Contrat à durée déterminée	81	1	81,5
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	0	0	0,0
- Contrat de remplacement	0	0	0,0
• Par motif de fin de contrat			
- Pension	37	25	54,6
- Chômage avec complément d'entreprise	114	7	119,4
- Licenciement	76	96	146,1
- Autre motif	211	16	223,0
- Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants	0	0	0,0

III. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés	5.905	5.811	760
Nombre d'heures de formation suivies	473.043	5.812	58.466
Coût net pour l'entreprise		5.813	
- dont coût brut directement lié aux formations	26.151.163,00	58.131	3.232.166
- dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	0	58.132	0
- dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	0	58.133	0
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés	0	5.831	0
Nombre d'heures de formation suivies	0	5.832	0
Coût net pour l'entreprise	0	5.833	0
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur			
Nombre de travailleurs concernés	0	5.851	0
Nombre d'heures de formation suivies	0	5.852	0
Coût net pour l'entreprise	0	5.853	0

RAPPORT DU COMMISSAIRE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA STIB

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 23 mai 2017, conformément à la proposition du Conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant six exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 2.957.586.630,94 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 350.100,27 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu du Conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation – Crise du COVID-19

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le rapport de gestion, qui fait état des effets potentiels des événements survenus dès le mois de février 2020 suite à la crise sanitaire du COVID 19, sur l'organisation et la rentabilité future de la société. La direction y mentionne également les mesures qu'elle a prises actuellement ainsi que celles qu'elle compte prendre.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société, ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle le Conseil d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- > nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- > nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- > nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- > nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- > nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au Conseil d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés, du Code des sociétés et des associations, et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- > les informations sur l'évolution des résultats;
- > les projets d'investissements;

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel.

Les chiffres figurant dans le rapport de gestion sont ceux repris dans les comptes budgétaires analytiques de la STIB. Ceux-ci ne sont pas le sujet du présent rapport.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission. Néanmoins, il est à noter que les données relatives aux initiatives en matière de formation professionnelle sont basées sur des estimations faites par la direction.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- > En ce qui concerne l'exhaustivité et l'évaluation des engagements hors bilan, nous appuyons sur les confirmations de la direction et de tiers. Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- > La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- > Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise par ailleurs en violation des statuts, du Code des sociétés ou, à partir du 1er janvier 2020, du Code des sociétés et des associations.

Bruxelles, le 17 avril 2020

Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL: Commissaire, représenté par

M.	P. GOSSART	<i>réviseurs d'entreprises</i>
MME	S. STEYAERT	



RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ASSOCIÉS

2 juin 2020

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux statuts, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la manière dont nous avons accompli notre mission de surveillance et de contrôle au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Nous avons examiné les différentes rubriques des comptes annuels arrêtés par le conseil d'administration et avons constaté leur concordance avec les livres sociaux.

L'existence des disponibilités en caisse et en banques est conforme aux documents comptables et aux extraits de comptes remis par les organismes dépositaires.

Pour l'accomplissement de notre mission, l'administration nous a donné tous les renseignements utiles et nécessaires.

Compte tenu des informations reprises également dans le rapport du commissaire-reviseur mentionné dans le présent rapport financier, nous vous proposons donc, Mesdames, Messieurs, d'approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés par le conseil d'administration.

Bruxelles, le 8 avril 2020.

P. BARETTE

W. STOEFS



RAPPORT FINANCIER CONSOLIDÉ 2019

LES CHIFFRES SONT EXPRIMÉS EN EUROS

Rapports du Conseil d'administration, du Collège des commissaires et du Commissaire-réviseur à l'Assemblée générale des associés

Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ DE GESTION

Principe de consolidation

L'ordonnance du 19 avril 2007 - avec prise d'effet au 31 mars 2007 - portant des dispositions diverses en matière de service public de transport en commun urbain dans la Région de Bruxelles-Capitale prévoit la création de la société anonyme de droit public «Citeo» ayant principalement pour objet la gestion et le développement d'infrastructures nécessaires au service public de transport en commun urbain.

Le capital est détenu par la Société des transports intercommunaux de Bruxelles (STIB) à concurrence de toutes les actions moins une et par la Société régionale d'investissement de Bruxelles (SRIB) pour la part restante.

La STIB est tenue par les articles 3:22 et suivants du Code des sociétés et des associations à la publication de comptes consolidés.

Périmètre et méthodes de consolidation

La STIB, société consolidante, détient une participation (comprises dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) dans les sociétés mentionnées ci-après :

- Dénomination - Adresse complète du Siège - Pour les entreprises de droit belge, le numéro d'entreprise	Droits sociaux détenus directement		Données extraites des derniers comptes annuels disponibles		
	Nombre	%	Comptes annuels arrêtés au	Capitaux propres (en unités)	Résultat net
CITEO SA de droit public Rue des Colonies 62 1000 BRUXELLES Belgique 0889.267.195	293.666	99,99%	31/12/2018	85.421.514	1.157
TRANSURB TECHNIRAIL SA Rue Ravenstein 60, boîte 18 1000 BRUXELLES 0413.393.907	200	8,00%	31/12/2018	6.917.757	-1.498
OPTIMOBIL SA Rue Thérésienne 7 A 1000 BRUXELLES 0479.561.664	495	49,50%	31/12/2018	1.495.197	108.696
BELGIAN MOBILITY CARD SA Rue de l'Evêque 1 1000 BRUXELLES 0822.658.483	2.307	44,22%	31/12/2018	2.172.607	234.909
TRANSAMO SA Rue Camille Desmoulins 21 CS 70017 92789 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9 France	96	4,8%	31/12/2018	1.416.340	308.843

Méthode de consolidation

Sociétés contrôlées

La STIB détient :
99,99 % des parts de capital de Citeo. De ce fait, elle contrôle cette société.
La méthode de consolidation retenue est donc l'intégration globale.

Autres participations

Les autres participations sont valorisées au coût historique avec une réduction de valeur au cas où la part de la STIB dans les fonds propres descend en dessous du coût historique. Les comptes qui ont été utilisés pour ce calcul sont les derniers comptes disponibles à savoir ceux arrêtés au 31 décembre 2018.

Commentaires sur les comptes annuels

Les deux sociétés STIB et Citeo présentent leurs comptes annuels légaux conformément à la législation applicable aux sociétés commerciales. L'état financier présenté consolide de façon intégrale les comptes de la STIB et de Citeo. La période comptable couverte est de 12 mois pour les deux sociétés.

Les écritures de consolidation qui concernent le bilan ont pour objet d'éliminer, d'une part, la participation dans Citeo dans l'actif de la STIB et, d'autre part, les fonds propres de Citeo, avec reconnaissance d'un intérêt de tiers pour la partie des fonds propres tenue par l'autre actionnaire.

Ses comptes annuels consolidés font apparaître un bénéfice de 355.564,83 EUR dont la part de la STIB est de 350.100,27 EUR. Ce résultat se ventile comme suit :

- > Un bénéfice de 350.100,27 EUR pour la STIB, dont le détail est repris dans le compte de résultat des comptes annuels STIB ;
- > un léger bénéfice de 5.464,58 EUR pour CITEO (contre 1.156,82 EUR en 2018) qui correspond essentiellement à la rémunération des avoirs bancaires. Ce faible résultat s'explique essentiellement par le niveau des taux.

Autres informations

Concernant les détails des autres informations diverses requises par la loi (article 119, 1° à 5° du Code des sociétés), nous renvoyons aux informations mentionnées en application de l'article 3:5 du code des sociétés et des associations, dans le rapport de gestion de la société consolidante STIB.

Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation des comptes consolidés sont identiques à celles définies dans les commentaires des comptes 2019 de la STIB. Les écarts de consolidation positifs sont amortis en 5 années.

Fait à Bruxelles, le 7 avril 2020.

L'Administrateur-directeur général,
Briec de MEEÛS

Le Président du Conseil d'administration,
Merlijn ERBUER

Bilan consolidé au 31 décembre 2019

ACTIFS IMMOBILISÉS		2019	2018
I.	FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0,00	0,00
II.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	44.050.903,65	38.629.640,22
III.	ÉCARTS DE CONSOLIDATION POSITIFS	0,00	0,00
IV.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.150.445.864,57	1.971.436.691,96
A	Terrains et constructions	903.030.919,04	901.688.764,76
B	Installations, machines et outillages	113.088.951,62	120.696.700,07
C	Mobilier et matériel roulant	647.927.991,76	621.408.946,91
D	Location-financement et droits similaires	134.412.431,15	139.066.565,71
E	Autres immobilisations corporelles	12.627.300,09	12.303.513,43
F	Immobilisations en cours et acomptes versés	339.358.270,91	176.272.201,08
V.	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	17.226.767,26	18.078.193,79
A	Sociétés mises en équivalence	0,00	0,00
B	Entreprises avec un lien de participation	0,00	0,00
C	Autres entreprises		
1.	Participations, actions et parts	1.322.673,87	1.323.205,52
2.	Créances et cautionnements en numéraires	15.904.093,39	16.754.988,27
ACTIFS CIRCULANTS			
VI.	CRÉANCES À PLUS D'UN AN	956.179,30	1.077.147,75
B	Autres créances	956.179,30	1.077.147,75
VII.	STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	37.506.896,81	34.740.419,10
A	Stocks		
1.	Approvisionnements	34.530.360,33	30.425.055,43
2.	En-cours de fabrication	2.976.536,48	4.315.363,67
B	Commandes en cours d'exécution		
VIII.	CRÉANCES À UN AN AU PLUS	587.306.857,61	504.959.237,81
A	Créances commerciales	92.511.999,02	55.916.771,75
B	Autres créances	494.794.858,59	449.042.466,06
IX.	PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	20.216.221,26	83.212.021,27
B	Autres placements	20.216.221,26	83.212.021,27
X.	VALEURS DISPONIBLES	89.753.402,94	5.079.378,92
XI.	COMPTES DE RÉGULARISATION	22.137.006,11	19.840.978,29
TOTAL DE L'ACTIF		2.969.600.099,51	2.677.053.709,11

Bilan consolidé au 31 décembre 2019

CAPITAUX PROPRES		2019	2018
I. CAPITAL			
A	Capital souscrit	37.000.000,00	37.000.000,00
IV. RÉSERVES			
D	Réserves consolidées	104.793.608,73	104.438.043,92
V. ÉCARTS DE CONSOLIDATION NÉGATIFS		0,00	0,00
VI. ÉCARTS DE CONVERSION		0,00	0,00
VII. SUBSIDES EN CAPITAL		2.251.860.754,86	1.981.068.735,11
INTÉRÊTS DE TIERS			
VIII. INTÉRÊTS DE TIERS		287,67	287,63
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS			
IX. PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		173.191.418,48	178.103.824,41
A	Prépensions, licenciements conventionnels et autres départs	116.077.772,59	120.680.715,04
B	Charges fiscales	1.527.249,15	0,00
C	Risques et charges	11.210.542,00	18.840.542,00
D	Autres risques et charges		
	- Provision pour sinistres à régler aux tiers	14.382.026,06	13.268.969,19
	- Provision heures à récupérer	14.553.541,76	13.332.134,33
	- Provision pour litiges en cours	6.496.957,42	5.141.027,16
	- Provision pour litige social	1.545.184,89	964.129,13
	- Provision environnementale	7.398.144,61	5.876.307,56
DETTES			
X. DETTES À PLUS D'UN AN		61.550.307,68	66.994.388,95
A	Dettes financières		
	3. Dettes de location-financement et assimilés	55.500.000,01	57.550.894,88
	4. Établissements de crédit	6.000.000,00	9.400.000,00
C	Acomptes reçus sur commande	0,00	0,00
D	Autres dettes	50.307,67	43.494,07
XII. DETTES À UN AN AU PLUS		293.000.706,66	262.699.057,92
A	Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.450.894,86	49.125.936,33
B	Dettes financières - Établissements de crédit	0,00	0,00
C	Dettes commerciales - Fournisseurs	175.434.290,40	123.193.254,97
D	Acomptes reçus	1.971.687,62	1.973.860,35
E	Dettes fiscales, salariales et sociales	109.103.717,21	87.449.041,67
F	Autres dettes	1.040.116,57	956.964,60
XIII. COMPTES DE RÉGULARISATION		48.203.015,43	46.749.371,17
TOTAL DU PASSIF		2.969.600.099,51	2.677.053.709,11

Examen du bilan consolidé au 31 décembre 2019

ACTIFS IMMOBILISÉS

I. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	0,00
- Frais de restructuration	9.814.152,39
- Amortissement	-9.814.152,39
II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	44.050.903,65
- Frais de développement	115.998.492,81
- Amortissement sur frais de recherches et développement	-86.704.050,50
- Licences, concessions et droits d'usage	33.123.053,73
- Amortissement sur licences, concessions et droits d'usage	-18.366.592,39
III. ÉCARTS DE CONSOLIDATION POSITIFS	0,00
IV. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2.150.445.864,57
A Terrains et constructions	903.030.919,04
B Installations, machines et outillage	113.088.951,62
C Mobilier, matériel roulant et pièces unbw	647.927.991,76
D Location-financement et droits similaires	134.412.431,15
E Autres immobilisations corporelles	12.627.300,09
F Immobilisations en cours et acomptes versés	339.358.270,91
V. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	17.226.767,26
A Sociétés mises en équivalence	0,00
B Entreprises avec un lien de participation	0,00
C Autres entreprises	17.226.767,26
1. Participations, actions et parts	1.322.673,87
2. Créances	15.904.093,39

ACTIFS CIRCULANTS

VI. CRÉANCES À PLUS D'UN AN	956.179,30
B Autres créances	956.179,30
VII. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	37.506.896,81
A Stocks	37.506.896,81
1. Approvisionnements	34.530.360,33
2. Fabrications et travaux en cours	2.976.536,48
VIII. CRÉANCES À UN AN AU PLUS	587.306.857,61
A Créances commerciales	92.511.999,02
- Clients	89.619.534,03
- Fournisseurs (débiteurs)	1.336.328,98
- Factures à établir	555.722,26
- Note de crédit à recevoir	991.341,05
- Acomptes versés	0,00
- Créances douteuses	9.072,70
B Autres créances	494.794.858,59
- Personnel	278.313,91
- T.V.A. à récupérer, fiscales, sociales	15.901.229,51
- Quote-part de l'État dans les intérêts sur emprunts	0,00
- Rémunérations du personnel détaché	-39.680,19
- Solde de la subvention d'exploitation à recevoir	457.393.495,16
- Divers	21.261.500,20
IX. PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	20.216.221,26
X. VALEURS DISPONIBLES	89.753.402,94
XI. COMPTES DE RÉGULARISATION	22.137.006,11

TOTAL DE L'ACTIF	2.969.600.099,51
-------------------------	-------------------------

Examen du bilan consolidé au 31 décembre 2019

CAPITAUX PROPRES

I. CAPITAL	37.000.000,00
IV. RÉSERVES	104.793.608,73
A Réserve légale	11.041.653,26
D Réserves disponibles	93.751.955,47
- Fonds d'investissement	89.083.401,38
- Fonds d'intérêts et de créances douteuses	0,00
- Autres réserves disponibles	4.668.554,09
V. ÉCARTS DE CONSOLIDATION NÉGATIFS	0,00
VI. ÉCARTS DE CONVERSION	0,00
VII. SUBSIDES EN CAPITAL	2.251.860.754,86

INTÉRÊTS DE TIERS

VIII. INTÉRÊTS DE TIERS	287,67
--------------------------------	---------------

PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

IX. PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	173.191.418,48
A Provision pour pensions et autres obligations similaires	116.077.772,59
B Provision pour charges fiscales	1.527.249,15
C Provision constituée pour couvrir le coût probable des regroupements des ateliers et services administratifs	11.210.542,00
D Autres risques et charges	44.375.854,74
- Provision pour sinistres à régler aux tiers	14.382.026,06
- Provision pour heures à récupérer	14.553.541,76
- Provision pour litiges en cours	6.496.957,42
- Provision pour litige social	1.545.184,89
- Provision environnementale	7.398.144,61

DETTES

X. DETTES À PLUS D'UN AN	61.550.307,68
A Dettes financières	61.500.000,01
3. Dettes de location-financement et assimilés	55.500.000,01
4. Établissements de crédit: Emprunts à long terme pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	6.000.000,00
C Acomptes reçus sur commande	0,00
D Autres dettes	50.307,67
IX. DETTES À UN AN AU PLUS	293.000.706,66
A Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	5.450.894,86
- Dettes de location-financement mobilier	2.050.894,86
- Remboursements dont l'échéance se situe en 2020 sur les emprunts à long terme pris pour le renouvellement du matériel et des installations (voir tableau ci-après)	3.400.000,00
B Dettes financières - Établissements de crédit	0,00
C Dettes commerciales	175.434.290,40
D Acomptes reçus	1.971.687,62
E Dettes fiscales, salariales et sociales	109.103.717,21
F Autres dettes	1.040.116,57
X. COMPTES DE RÉGULARISATION	48.203.015,43

TOTAL DU PASSIF	2.969.600.099,51
------------------------	-------------------------

Résultats au 31 décembre 2019

RÉSULTATS D'EXPLOITATION		2019	2018
II.	COÛT DES VENTES ET PRESTATIONS	1.055.418.013,27	985.749.780,98
A	Approvisionnements et marchandises	49.106.704,01	44.752.798,52
1.	Achats et sous- traitances générales	51.026.094,43	55.234.249,34
2.	Variation des stocks (augmentation -, réduction +)	-1.919.390,42	-10.481.450,82
B	Services et biens divers	172.293.063,19	153.947.814,24
C	Rémunérations, charges sociales et pensions	623.896.679,53	564.433.406,38
D	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	211.185.004,65	206.867.083,45
E	Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	-10.868.936,89	14.992.250,00
F	Provisions pour risques et charges (dotations +, utilisations -)	-4.912.405,93	-18.036.361,23
G	Autres charges d'exploitation	13.390.464,00	12.374.056,55
H	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	0,00	0,00
I	Charges d'exploitation non récurrentes	1.327.440,71	6.418.733,07
RÉSULTATS FINANCIERS			
V.	CHARGES FINANCIÈRES	6.893.097,39	3.272.630,56
A	Charges des dettes récurrentes	2.111.119,11	2.331.149,69
B	Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub. II. E (dotations +, reprises -)	9.707,63	8.729,48
C	Autres charges financières récurrentes	4.771.739,00	915.635,17
D	Charges financières non récurrentes	531,65	17.116,22
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT			
X.	IMPÔTS	791.556,35	776.707,28
TOTAL DES CHARGES		1.063.102.667,01	989.799.118,82

Résultats au 31 décembre 2019

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	2019	2018
I. VENTES ET PRESTATION	846.242.916,37	794.918.565,53
A Chiffre d'affaires: recettes du trafic	285.787.870,86	276.417.242,65
B Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution (augmentation +, réduction -)	-1.338.827,19	4.578.610,64
C Production immobilisée	73.630.613,60	61.688.868,54
D 1. Autres produits d'exploitation	96.326.327,33	177.078.691,73
2. Intervention de la Région de Bruxelles-Capitale dans les frais de fonctionnement	387.971.000,00	274.968.000,00
E Produits d'exploitation non récurrents	3.865.931,77	187.151,97

RÉSULTATS FINANCIERS

IV. PRODUITS FINANCIERS	217.215.315,49	214.893.261,38
A Produits des immobilisations financières	29.836,98	34.048,05
B Produits des actifs circulants	755.174,31	736.476,36
C Autres produits financiers	216.430.304,20	214.012.456,33
D Autres produits financiers non récurrents	0,00	110.280,64

TOTAL DES PRODUITS	1.063.458.231,86	1.009.811.826,91
---------------------------	-------------------------	-------------------------

BÉNÉFICE CONSOLIDÉ

XII. BÉNÉFICE CONSOLIDÉ	355.564,85	20.012.708,09
A Part de tiers	0,02	0,00
B Part du Groupe	355.564,83	20.012.708,09



SITUATION DE LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2019

Année des emprunts	Montant des emprunts	Montant à rembourser au-delà du 31 déc. 2018	Remboursement au cours de l'année 2019	Montant à rembourser au-delà du 31 déc. 2019	Remboursement au cours de l'année 2020	Montant à rembourser au-delà du 31 déc. 2020	Montant à rembourser à partir du 01/01/2021 jusqu'au 31/12/2024	Montant à plus de 5 ans
1984	12.394.676,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.552.326,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1985	6.841.861,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	6.792.282,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	12.146.782,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1986	1.536.939,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1987	7.064.965,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	8.948.956,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1990	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1991	46.881.741,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	5.275.056,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1992	26.499.817,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	54.933.205,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1993	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1994	34.754.672,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	35.250.459,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	52.156.797,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1995	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1996	27.268.287,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1997	49.578.704,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1998	51.685.799,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1999	83.589.696,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2003	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2004	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2005	21.000.000,00	2.800.000,00	1.400.000,00	2.800.000,00	1.400.000,00	0,00	0,00	0,00
2006	58.320.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2007	30.000.000,00	10.000.000,00	2.000.000,00	10.000.000,00	2.000.000,00	6.000.000,00	6.000.000,00	0,00
2008	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2009	43.000.000,00	43.000.000,00	43.000.000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2011	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2012	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2013	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2014	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2015	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2019	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	816.054.912,57	55.800.000,00	46.400.000,00	9.400.000,00	3.400.000,00	6.000.000,00	6.000.000,00	0,00

Annexe

I. à III. ÉTATS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Frais de développement	Concessions, brevets, licences, etc.	Terrains et constructions	Installations, machines et outillages
Valeur d'acquisition				
• Au terme de l'exercice précédent	92.295.784,06	26.494.843,84	1.692.079.674,86	451.247.651,66
• Mutation de l'exercice				
- Acquisitions (y compris production immobilisée)	0,00	0,00	0,00	0,00
- Cessions et désaffectations	0,00	0,00	-8.641.646,83	-109.542,46
- Transferts d'une rubrique à une autre	33.516.861,14	6.628.209,89	78.718.752,10	23.133.674,11
• Au terme de l'exercice	125.812.645,20	33.123.053,73	1.762.156.780,13	474.271.783,31
Amortissements et réductions de valeur				
• Au terme de l'exercice précédent	-68.066.449,31	-12.094.538,37	-790.390.910,10	-330.550.951,59
• Mutations de l'exercice				
- Actés	-28.451.753,58	-6.272.054,02	-74.500.574,68	-30.730.417,03
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	0,00	0,00	5.765.623,69	98.219,23
- Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	0,00	0,00	0,00	-317,70
• Au terme de l'exercice	-96.518.202,89	-18.366.592,39	-859.125.861,09	-361.182.831,69
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	29.294.442,31	14.756.461,34	903.030.919,04	113.088.951,62

	Mobilier et matériel roulant	Location-financement et droits similaires (mobilier et matériel roulant)	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours et acomptes versés
Valeur d'acquisition				
• Au terme de l'exercice précédent	1.581.981.999,89	162.966.821,56	13.808.904,50	176.272.201,08
• Mutation de l'exercice				
- Acquisitions (y compris production immobilisée)	894.451,89	0,00	0,00	397.751.896,81
- Cessions et désaffectations	-12.271.197,53	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	92.105.721,84	0,00	562.607,90	-234.665.826,98
• Au terme de l'exercice	1.662.710.976,09	162.966.821,56	14.371.512,40	339.358.270,91
Amortissements et réductions de valeur				
• Au terme de l'exercice précédent	-960.573.052,98	-23.900.255,85	-1.505.391,07	0,00
• Mutations de l'exercice:				
- Actés	-66.480.811,18	-4.654.134,56	-238.821,24	0,00
- Annulés à la suite de cessions et désaffectations	12.271.197,53	0,00	0,00	0,00
- Reprises	0,00	0,00	0,00	0,00
- Transferts d'une rubrique à une autre	317,70	0,00	0,00	0,00
• Au terme de l'exercice	-1.014.782.984,33	-28.554.390,41	-1.744.212,31	0,00
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	647.927.991,76	134.412.431,15	12.627.300,09	339.358.270,91

RAPPORT DU COMMISSAIRE

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA STIB

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 (comptes consolidés)

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 23 mai 2017, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles durant six exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont le total du bilan s'élève à 2.969.600.099 EUR et dont le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de 355.565 EUR.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe d'observation – Crise du COVID-19

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le rapport de gestion, qui fait état des effets potentiels des événements survenus dès le mois de février 2020 suite à la crise sanitaire du COVID 19, sur l'organisation et la rentabilité future de la société. La direction y mentionne également les mesures qu'elle a prises actuellement ainsi que celles qu'elle compte prendre.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significative, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du Groupe.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- > nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- > nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- > nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- > nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- > nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- > nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés et des autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés et aux autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3 :32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel sur les comptes consolidés, à savoir :

- > les informations sur l'évolution des résultats;
- > les projets d'investissements;

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.

Bruxelles, le 17 avril 2019

Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL, commissaire, représenté par

M.	P. GOSSART	<i>associé</i>
MME	L. ACKE	<i>associé</i>





BRUXELLES, C'EST NOUS TOUS

.....
www.stib.brussels

CHIFFRES CLÉS

433,5 MILLIONS DE VOYAGES

48,3 MILLIONS DE KM PARCOURUS

9.420 COLLABORATEURS

4 LIGNES DE MÉTRO

18 LIGNES DE TRAM

50 LIGNES D'AUTOBUS

11 LIGNES DE NUIT



.brussels 
C'EST NOUS TOUS